



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE LA VITICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
Administration des services vétérinaires

Rapport d'activités

2006

INDEX :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

A. Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

B. Cellule de concertation Agriculture – Santé

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Pour l'Administration des Services Vétérinaires, 2006 était une année marquée surtout par la lutte contre certaines maladies infectieuses et contagieuses.

Dès le mois de février, l'Administration des Services Vétérinaires a été confrontée à l'apparition de foyers de la grippe aviaire dans des États membres de l'U.E. l'obligeant à la mise en place de mesures préventives strictes à l'égard des volailles domestiques et des autres volatiles.

Une vigilance accrue et une surveillance intensive des volatiles à la fois domestiques et sauvages, impliquant un nombre élevé d'analyses de laboratoire, ont préservé jusqu'à ce jour notre pays de cette zoonose hautement contagieuse qui pourrait engendrer, le cas échéant, selon certains experts, la résurgence d'une pandémie mondiale. Aucun cas n'est cependant survenu au Luxembourg où une politique de précaution fut appliquée par les autorités.

Depuis mi-août, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et, à un moindre degré, la France étaient confrontés à la maladie émergente de la fièvre catarrhale ovine. Cette maladie exotique, transmise par des vecteurs de l'espèce culicoïde, venait ainsi d'apparaître pour la première fois au centre de l'Europe, au-delà de la latitude Nord 50°.

Notre pays, de par sa situation géographique centrale, était dès le début incorporé dans la zone de surveillance, avec la conséquence d'être soumis à des restrictions de mouvements des espèces animales sensibles. Finalement, avec la remise à l'étable des bovins revenant du pacage des régions transfrontalières, la fièvre catarrhale ovine a été introduite, voire importée, sur notre territoire, entraînant des mesures restrictives supplémentaires pour nos éleveurs. Notons cependant que jusqu'à ce jour, la fièvre catarrhale ovine n'a pas causé de mortalité dans notre cheptel.

A relever que dès début août 2006, l'Administration des Services Vétérinaires a notifié un foyer de la loque américaine dans des ruches localisées dans le canton de Rédange. En fin de compte, on a dû passer à la destruction de toutes les ruches de l'apiculteur concerné qui étaient réparties sur 17 sites différents avec le résultat de la délimitation de zones de protection (rayon de 3 km) sur une grande partie de la région au Sud-Ouest du pays.

Notons encore que la première campagne de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose s'est achevée au mois de mai 2006 avec un premier constat de la situation sanitaire et la relance de l'assainissement de cette maladie contagieuse tributaire de lourdes pertes économiques dans nos élevages bovins.

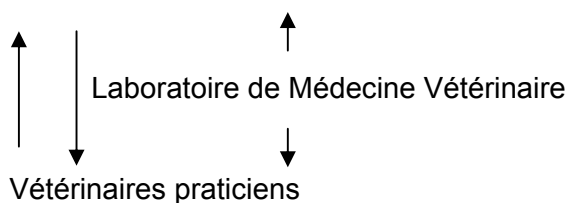
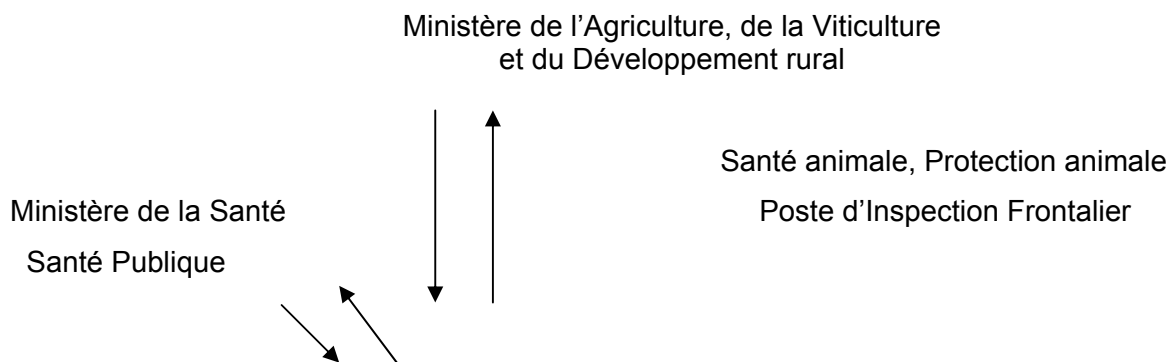
Ces activités de lutte contre des maladies animales ont été soutenues d'une manière efficace par le personnel du Laboratoire de Médecine Vétérinaire qui en parallèle s'est efforcé à élargir la portée de son accréditation.

Au niveau de la sécurité alimentaire, domaine fort important pour l'écoulement de nos produits agricoles, l'Administration des Services Vétérinaires s'est investie dans la mise en application de la nouvelle réglementation communautaire, ceci en étroite collaboration avec les autres services réunis au sein de la Cellule de Concertation Agri-Santé. Une synergie active et énergique des divers services impliqués dans la surveillance de la Santé Publique devra être le garant de la concrétisation des textes législatifs nationaux et de la réalisation du programme pluriannuel de contrôle.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION DES SERVICES VETERINAIRES

	<u>Nombre de vétérinaires</u>
Inspection Vétérinaire	16
Laboratoire de Médecine Vétérinaire	3
Vétérinaires praticiens	111
Prestataires de service	42
Total :	172



CHAPITRE III

SITUATION SANITAIRE

1. La peste porcine classique

L'historique de la récente épidémie de la peste porcine classique nous fait remonter à la détection du 1^{er} cas de cette maladie sur un sanglier fin octobre 2001 et le 1^{er} foyer dans les porcs domestiques en février 2002 pour noter jusqu'en août 2003 un total de 13 foyers entraînant l'abattage sanitaire de quelques 18.410 porcs.

La mise en place des campagnes de vaccination orale des sangliers contre la peste porcine classique en 2003 et 2004 a finalement contribué à l'éradication officielle sur notre territoire au mois d'août 2004, c'est-à-dire 12 mois après le dernier cas de cette épidémie, au lourd tribut économique pour les propriétaires et notre cheptel porcin.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par l'examen sérologique des sangliers abattus d'un poids < 35 kg qui sont remis aux centres de collecte gérés par les agents de l'Administration des Eaux et Forêts.

Les résultats de ce monitoring sont représentés dans le tableau à la page suivante.

mois	abattus	sero+	sero-	% SERO+	viro+	sero+ <1an	sero- <1an	% SERO+ <1an	abattus <1 an	% abattus <1an
janv-03	273	74	177	29,48	2	19	95	16,67	128	46,89
févr-03	234	67	148	31,16	1	24	100	19,35	137	58,55
mars-03	76	22	50	30,56	0	7	30	18,92	40	52,63
avr-03	142	61	61	50,00	0	14	34	29,17	61	42,96
mai-03	254	114	126	47,50	0	52	69	42,98	126	49,61
juin-03	235	122	93	56,74	0	48	65	42,48	129	54,89
juil-03	113	43	63	40,57	0	22	46	32,35	73	64,60
août-03	120	54	55	49,54	1	22	29	43,14	59	49,17
sept-03	145	65	69	48,51	0	21	39	35,00	68	46,90
oct-03	703	342	259	56,91	0	128	168	43,24	366	52,06
nov-03	1247	516	507	50,44	0	201	315	38,95	646	51,80
déc-03	762	319	331	49,08	0	102	181	36,04	349	45,80
janv-04	500	197	263	42,83	0	58	159	26,73	265	53,00
févr-04	249	93	137	40,43	0	37	85	30,33	137	55,02
mars-04	135	43	86	33,33	0	20	45	30,77	59	43,70
avr-04	112	59	50	54,13	0	22	25	46,81	46	41,07
mai-04	195	122	60	67,03	0	38	28	57,58	72	36,92
juin-04	183	103	71	59,20	0	51	50	50,50	104	56,83
juil-04	87	36	44	45,00	0	9	31	22,50	44	50,57
août-04	123	56	64	46,67	0	20	43	31,75	65	52,85
sept-04	110	54	48	52,94	0	15	31	32,61	51	46,36
oct-04	388	197	154	56,13	0	37	72	33,94	124	31,96
nov-04	1156	551	512	51,83	0	199	309	39,17	554	47,92
déc-04	443	179	219	44,97	0	65	129	33,51	219	49,44
janv-05	311	106	167	38,83	0	37	84	30,58	143	45,98
févr-05	117	44	57	43,56	0	15	31	32,61	54	46,15
mars-05	95	27	58	31,76	0	12	25	32,43	44	46,32
avr-05	90	23	55	29,49	0	5	20	20,00	32	35,56
mai-05	245	68	156	30,36	0	22	82	21,15	119	48,57
juin-05	195	40	134	22,99	0	13	71	15,48	96	49,23
juil-05	121	30	77	28,04	0	12	46	20,69	70	57,85
août-05	150	19	111	14,62	0	4	72	5,26	91	60,67
sept-05	77	16	59	21,33	0	11	37	22,92	49	63,64
oct-05	x	8	155	4,91	0	5	104	4,59	x	x
nov-05	x	29	572	4,83	0	17	293	5,48	x	x
déc-05	x	4	318	1,24	0	2	143	1,38	x	x
jan-juin-2006	x	29	518	5,30	0	21	267	7,29	x	x
juil-sept-2006	x	3	157	1,88	0	2	72	2,70	x	x
oct-dec-2006	x	7	776	0,89	0	0	400	0,00	x	x
total		3942	7017	35,97	4	1409	3925	26,42		

En dépit d'une faible prévalence sérologique, l'Administration des Services Vétérinaires doit rester vigilante à l'égard de la peste porcine classique qui continue à faire ses ravages en Rhénanie-Westphalie du Nord, au Nord-Est de la Rhénanie-Palatinat et dans les Vosges français.

2. L'encéphalopathie spongiforme bovine (E.S.B.)

Le Luxembourg a connu jusqu'à ce jour 3 cas d'E.S.B.

Le 1^{er} cas d'E.S.B. le 26 novembre 1997 sur une vache pie-noire née en 1993

Le 2^e cas d'E.S.B. le 29 juillet 2002 sur une vache pi-rouge née en 1996

Le 3^e cas d'E.S.B. le 9 novembre 2005 sur un taureau charolais né en 2001

La maladie de l'E.S.B., qui a connu un impact médiatique important, montre une forte diminution de sa prévalence dans tous les États membres de l'U.E.

En conformité à la réglementation communautaire en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.), l'Administration des Services Vétérinaires procède d'une manière conséquente à une surveillance active et passive sur notre territoire à l'aide d'analyses qui sont résumées dans le tableau ci-dessous.

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2007	
BOVINS	
Animaux morts	3.450
Animaux présentés à l'abattage d'urgence	6
Animaux présentant des signes cliniques	0
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	10.101
Animaux suspects	3
OVINS	
Animaux morts	716
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	231
CAPRINS	
Animaux morts	110
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	423
CERVIDÉS :	
Animaux morts	1
Animaux abattus à la chasse	10
T O T A L	15.051

Génotypage des ovins en 2006

Programme d'élevage relatif à la résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins

Depuis la mise en place en 2003 au Luxembourg d'un programme d'élevage permettant la sélection de souches de race d'ovins résistants aux encéphalopathies spongiformes transmissibles, quelque 3.421 moutons ont été testés.

Les résultats de ces analyses démontrent pour le cheptel ovin luxembourgeois l'évolution suivante en matière des génotypes résistants aux encéphalopathies spongiformes transmissibles :

2003 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	18,97%
porteur du simple allèle ARR :	37,69%

2004 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	22,06%
porteur du simple allèle ARR :	41,86%

2005 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	32,51%
porteur du simple allèle ARR :	45,70%

2006 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	37,69%
porteur du simple allèle ARR :	47,23%

En conclusion, il faut retenir que, grâce à un élevage sélectif, la prévalence de la résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles du cheptel ovin atteint un pourcentage de quelque 85%.

Les résultats du génotypage pour 2006 sont retenus dans le tableau ci-après.

Résultats du génotypage en 2006

	ARR/ARR	ARR/ARQ	ARR/ARH	ARR/AHQ	ARQ/ARQ	ARQ/ARH	ARQ/AHQ	ARH/ARH	AHQ/ARH	AHQ/AHQ	ARR/VRQ	ARQ/VRQ	ARH/VRQ	AHQ/VRQ	Total:
Ardenner	7	26			2										35
Dt. Milchschaaf	2	1													3
Heidschnucke	8	19		1	3										31
Merino	1	6	1	1	5		2			1					17
Milchschaaf	4	7		2	1										14
Ostfrieze	6	3		2	3		1								15
Ovessant		1													1
Suffolk	3	5										1			9
Texel	199	153	32	17	31	2	3	6	1	1	14	9	1	1	470
Sous-total par génotype	230	221	33	23	45	2	6	6	1	2	14	10	1	1	595
Races non déterminées et croisements	15	26	1	3	5	4	0	1		0					55
Total par génotype	245	247	34	26	50	6	6	7	1	2	14	10	1	1	650
Pourcentages	37,69%	38,00%	5,23%	4,00%	7,69%	0,92%	0,92%	1,08%	0,15%	0,31%	2,15%	1,54%	0,15%	0,15%	100%

3. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et aux conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse à partir des pays tiers par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie ou de leurs produits est toujours donné vu que la vaccination préventive contre cette maladie dévastatrice a été arrêtée dans toute l'U.E. depuis 1992.

4. La rage

En 2006 aucun cas de rage n'a été détecté sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Épizooties en juillet 2001.

Le dernier cas de rage diagnostiqué sur notre territoire remonte au 15 janvier 1999 sur un poney localisé à Noertrange.

La réapparition d'une épidémie de rage au Sud-Est de Rhénanie-Palatinat début 2005 semble s'être arrêtée dans la région de Mainz – Bingen, c'est-à-dire à quelque 90 km de nos frontières. Quelques rares cas y ont encore été détectés au début de 2006.

Le monitoring en matière de rage, toujours en place au Luxembourg, a donné pour 2006 le tableau suivant :

Animaux examinés, ces dernières années, pour suspicion de rage

<u>Espèce</u>	<u>Résultats positifs</u>			<u>Résultats négatifs</u>		
	<u>2004:</u>	<u>2005:</u>	<u>2006:</u>	<u>2004:</u>	<u>2005:</u>	<u>2006:</u>
Renards	0	0	0	26	341	23
Chevreaux	0	0	0	2	0	1
Fouines	0	0	0	0	0	2
Bovins	0	0	0	5	0	0
Moutons	0	0	0	0	0	1
Caprins	0	0	0	2	0	0
Chiens	0	0	0	1	0	2
Chats	0	0	0	8	5	2
total :				44	346	31

A remarquer que la nouvelle forme de rage des chauves-souris n'a pas encore été détectée dans nos régions.

La vigilance accrue à l'égard de la situation rabique en Rhénanie-Palatinat sera maintenue de même que le monitoring continu des renards abattus.

5. La tuberculose

En 2006 : aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

Le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré "pays officiellement indemne de tuberculose" par la Décision 97/76/CE de la Commission du 17 décembre 1996. Ce statut a été confirmé par la Décision 1999/467/CE du 15 juillet 1999.

Ce statut sanitaire a pu être maintenu en 2006 en respectant les dispositions de l'annexe du règlement grand-ducal du 20 août 1999 relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intra-communautaires d'animaux des espèces bovine et porcine, à savoir:

- le pourcentage des troupeaux bovins infectés par la tuberculose n'a pas été supérieur à 0,1 % par an pendant 6 années consécutives;
- il existe un système d'identification conforme au règlement CE no 1760/2000;
- tous les bovins abattus sont soumis à une inspection post mortem officielle et aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

6. La brucellose

En 2006 : aucun cas de brucellose n'a été détecté.

C'est la 11^e année consécutive sans foyer de brucellose bovine.

Tous nos cheptels ont le statut "officiellement indemne de brucellose". Il faut souligner que, par la Décision 99/466/CE de la Commission du 15 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré "Etat membre officiellement indemne de la brucellose bovine".

Pour garantir et maintenir ce statut les mesures de prévention et de contrôle continuent à être appliquées.

En 2006, les exploitations laitières ont été testées avec un total de 922 analyses sur le lait de collecte. Tous les résultats étaient négatifs.

Le nombre de bovins d'élevage et de rente âgés de plus de 12 mois, testés avec résultat négatif, était pour 2006 de 1.073.

7. La leucose bovine enzootique

En 2006, aucun foyer de leucose bovine n'a été détecté.

Le dernier foyer de leucose bovine enzootique détecté au Grand-Duché de Luxembourg remonte à 1999.

Par la décision 99/465/CE du 13 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « État membre officiellement indemne de la leucose bovine enzootique ».

Pour maintenir ce statut, 907 cheptels laitiers ont été testés avec en fin de compte un résultat négatif pour la leucose bovine enzootique. S'y ajoutent 1.328 examens négatifs provenant de bovins respectivement exportés et importés.

8. L'I.B.R.

Le programme de surveillance et de lutte mis en place à titre volontaire dans notre pays, connaît pour l'année 2006 les chiffres suivants :

Nombre d'exploitations participant au programme : 139

Nombre total d'échantillons analysés : 17.662

Résultats : 6.827 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gB, c.-à-d. vaccinés avec un vaccin délété

2.045 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gE, c.-à-d. porteurs d'anticorps contre le virus sauvage ou vaccinés avec un vaccin non délété

184 échantillons donnaient un résultat non conclusif respectivement bovins vaccinés avec un vaccin non délété, soit 11,57 %

Dans le cadre des expositions, des exportations et importations, 1.689 analyses effectuées sur des bovins individuels ont donné les résultats suivants :

426 analyses positives en I.B.R. – gB et

183 analyses positives en I.B.R. – gE, soit 10,83 %

9. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2005/2006, a permis d'une part à déterminer la prévalence de cette maladie sur le cheptel luxembourgeois et d'autre part d'en initier l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, sur une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de la transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement, sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

L'État subventionne cet assainissement par une indemnisation de l'ordre de grandeur de 250 € par bovin éliminé.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché se présente de la façon suivante à la fin de la première campagne de surveillance et de lutte :

Une classification en fonction du pourcentage d'animaux porteurs d'anticorps donne la figure suivante :

Statut A (% d'anticorps positifs) : 64,00 % = 954 exploitations

Statut B (< 5 % d'anticorps positifs) : 24,60 % = 368 exploitations

Statut C (< 10% d'anticorps positifs) : 7,90 % = 118 exploitations

Statut D (> 10 % d'anticorps positifs) : 3,50 % = 53 exploitations

Les chiffres individuels sont les suivants :

Sérologie :

41.564 négatifs

94 non conclusifs

1.120 positifs

soit 42.778 analyses au total

Nombre d'échantillons de lait analysés :

28.599 négatifs

530 positifs

soit 29.129 analyses au total

Les analyses par le **test P.C.R. des matières fécales prélevées** sur des bovins porteurs d'anticorps ont donné les résultats suivants :

2.321 négatifs

225 non conclusifs (traités comme positifs)

825 positifs

soit 3.371 analyses au total

Au vu de cette situation sanitaire et en vue de l'élimination consécutive des excréteurs du germe pathogène, un assainissement de notre cheptel en matière de la para-tuberculose devrait être un objectif à atteindre à moyen terme de façon réaliste.

A noter que la 2^e campagne de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose a débuté en septembre 2006 pour se terminer avec la mise en pâture des bovins au printemps 2007.

10. La maladie d'Aujeszky

En 2006 : aucun cas n'a été détecté.

Par la Décision 99/399/CE de la Commission Européenne du 2 juin 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « État membre officiellement indemne de la maladie d'Aujeszky ».

Par ce fait, le Grand-Duché bénéficie des garanties supplémentaires accordées par la Commission par la Décision 93/24/CE du 11 décembre 1992.

En 2006, un total de 2.500 échantillons de sang, provenant de diverses exploitations porcines luxembourgeoises, ont été testés avec un résultat négatif.

De ce fait le statut de cheptel porcin domestique officiellement indemne a pu être maintenu, suite à un programme de surveillance incluant un examen sérologique de toutes les truies abattues dans les abattoirs agréés au Luxembourg et suite à un contrôle sérologique aléatoire des porcs d'élevage et de rente exportés.

Il y a lieu de noter que sur 5 sangliers échantillonnés, 1 test était douteux.

11. La maladie vésiculeuse du porc

En 2006, aucun cas n'a été détecté.

La maladie vésiculeuse, fortement apparentée à la symptomatologie de la fièvre aphteuse, n'a pas été diagnostiquée ces dernières années.

12. La maladie hémorragique des lapins

En 2006, 1 foyer a été diagnostiqué à Brandenbourg.

Par règlement ministériel du 9 août 1990 la maladie hémorragique des lapins a été ajoutée à la liste des maladies à déclaration obligatoire afin de permettre à l'Administration des Services Vétérinaires de prendre des mesures de lutte appropriées. En outre, il a été décidé que tous les lapins des élevages qui participent aux expositions cynicoles doivent être vaccinés contre cette maladie.

En 2001 et 2002, aucun foyer officiel de R.H.D. n'a été diagnostiqué au Luxembourg, alors qu'en 2003 on a notifié 4 cas et qu'en 2004, il y a eu notification de 3 foyers. En 2005 fut détecté 1 cas. Ceci prouve que le virus est endémique dans le pays et qu'il y a lieu de rester vigilant à l'égard de l'évolution de cette maladie hautement contagieuse et fortement dévastatrice pour les léporidés.

13. La maladie de Visna-Maedi chez le mouton

L'Administration des Services Vétérinaires a mis sur pieds, sur base volontaire, un programme de dépistage et d'éradication de cette maladie à évolution lente.

L'action commencée en 1990 a été poursuivie en 2006 et 581 moutons ont été soumis à une prise de sang pour détecter la présence d'anticorps contre le virus Visna-Maedi.

Les résultats étaient positifs pour 2 ovins.

Notons que malgré l'impact économique de cette maladie sur le cheptel ovin, l'intérêt des éleveurs pour la participation à ce programme est minime.

14. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

L'épidémie de la grippe aviaire, causée par la souche hautement pathogène (H5 N1) et détectée fin 2003 dans le Sud-Est de l'Asie, a été notifiée entretemps dans plus de 50 pays et a entraîné respectivement la mort et l'abattage sanitaire de quelque 150 millions de volailles de par le monde alors que quelque 160 décès humains ont été signalés jusqu'en 2006.

Au mois de février 2006, la grippe aviaire a fait son apparition dans l'U.E. avec la notification de foyers en Grèce, en Italie et plus proche de nous en Allemagne, en France, en Autriche et au Danemark.

Des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain, par contact prolongé et intensif avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des recommandations de confinement et des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. De nombreux communiqués officiels ont sensibilisé la population et des mesures de précaution furent édictées par ce biais.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

C'est ainsi qu'en 2006, il a été procédé à 308 analyses sur les volailles domestiques et 752 analyses sur les oiseaux sauvages. Tous les résultats ont été négatifs.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

Au cours de 2006, quelques légères déviations génotypiques du virus de la grippe aviaire hautement pathogène ont été constatées pour certaines atteintes humaines faisant craindre la résurgence d'une pandémie.

15. La maladie de Newcastle ou pseudopeste aviaire

Cette maladie de volailles est en progression dans différents États membres et dans les Pays Tiers. Aux conséquences économiques moins graves que l'influenza aviaire, cette maladie exige néanmoins une surveillance sanitaire rigoureuse.

Le dernier foyer de la maladie de Newcastle a été notifié au Luxembourg en 1999 sur des pigeons voyageurs.

16. La tuberculose aviaire

En 2006, aucun cas n'a été détecté.

Les deux derniers foyers ont été diagnostiqués au Luxembourg en 2000.

17. La leucose aviaire

En 2006, aucun cas n'a été détecté.

Le dernier foyer au Luxembourg remonte à 2000 et était localisé à Bertrange.

18. La Laryngo-trachéite infectieuse

En 2006, aucun cas n'a été détecté.

Les 2 derniers foyers au Luxembourg remontent à 1999.

19. La Psittacose

Avant 2005, cette maladie transmissible à l'homme n'a plus été détectée pendant 6 ans au Luxembourg. En 2005, 5 foyers ont été notifiés.

En 2006, il y a eu notification d'un seul foyer dans le Sud du pays.

Rappelons que la psittacose, de par son caractère zoonotique, est une maladie à déclaration obligatoire.

20. La varroase

La varroase continue à être présente à l'état endémique au Luxembourg et il faut s'apprêter à vivre avec cette maladie qui provoque des pertes surtout indirectes par l'affaiblissement des colonies d'abeilles en les rendant ainsi plus réceptives à d'autres maladies.

Pour cette raison, il est fortement recommandé de soumettre les colonies à un traitement préventif en automne et d'appliquer surtout des mesures hygiéniques.

En 2006, les substances suivantes ont été mises à la disposition des apiculteurs par les soins de l'Administration des Services Vétérinaires :

- 250 litres d'acide formique
- 14.000 barquettes Apilife
- 18 kg d'acide oxalique (1.000 pots à 18 g)

21. La loque américaine

En 2004, il y a eu notification de 6 cas de cette maladie hautement contagieuse entraînant l'élimination sanitaire de 8 ruchers alors qu'en 2005 aucun cas ne fut détecté.

L'évolution de la loque américaine était beaucoup moins favorable en 2006 avec le diagnostic au mois d'août d'un rucher positif à Reichlange et finalement 17 autres ruchers positifs, appartenant au même apiculteur, et localisés sur divers sites du Sud-Est du pays. Les mesures sanitaires mises en place sous forme de zones de protection concernent presque la totalité du canton de Capellen ainsi que diverses régions des cantons de Rédange, de Mersch, de Luxembourg et d'Esch/Alzette, tout en englobant des zones transfrontalières sises respectivement en Belgique et en France.

Alors que tous les ruchers infectés ont été détruits, les ruchers situés dans les zones de protection précitées seront analysés début printemps sur la présence éventuelle de spores de l'agent pathogène *Paenibacillus larvae* sbsp *larvae* afin d'en déterminer le statut sanitaire.

22. L'échinococcose

Par accord ministériel il a été possible, depuis août 2001, d'intensifier la collaboration entre le "Untersuchungsinstitut für Veterinärmedizin, Lebensmittelhygiene und Molekularbiologie in Saarbrücken" et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire.

Les résultats d'analyses démontrent une certaine stabilité dans la prévalence des renards infestés, à savoir :

2001: 100 renards avec 20 infestations, soit 20%

2002: 69 renards avec 18 infestations, soit 26%

2003: 4 renards avec 1 infestation, soit 25%

2004: 35 renards avec 5 infestations, soit 14,5 %

2005: 303 renards avec 66 infestations, soit 21,8%

2006: 23 renards avec 7 infestations, soit 30,43%

23. La fièvre catarrhale ovine

La fièvre catarrhale ovine est une maladie à virus, non contagieuse, inoculable, rencontrée sur les ruminants domestiques ainsi que sur des ruminants de la faune sauvage. Elle est due à un virus de la famille des Reoviridae, genre Orbivirus, comprenant 24 sérotypes, et est transmise par un arthropode hématophage du genre culicoïdes.

Cette maladie exotique a émergé pour la première fois au-delà de la latitude Nord 50° en août 2006 et plus précisément à Kerkrade aux Pays-Bas. Très vite cette maladie, causée par le sérotype 8, a progressé aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et à un moindre degré en France. Le Luxembourg était, dès le début de l'épidémie, englobé dans les zones de protection (rayon de 100 km) et de surveillance (rayon de 150 km) avec la conséquence d'avoir été soumis à des restrictions de mouvements des espèces animales sensibles vers les zones et pays indemnes de cette maladie.

Finalement, un premier cas de la fièvre catarrhale ovine fut détecté au Luxembourg le 29 novembre 2006 à Hupperdange sur un bovin rentrant du pacage passé en zone transfrontalière infectée en Belgique. Au cours du mois de décembre, 4 autres cas furent diagnostiqués dans des exploitations sises à Hachiville, à Hoffelt et à Knaphoscheid. Des zones d'infection, d'un rayon de 20 km, furent définies autour des foyers qui comportaient des mesures restrictives des mouvements des espèces animales sensibles (bovins, ovins, caprins) y hébergées.

Sur base de l'enregistrement des températures, restées au-dessous de 10° durant une période continue de 15 jours, le pays fut défini, dans le cadre d'une convention signée entre les États membres concernés, à savoir la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et le Luxembourg, comme zone libérée des vecteurs du virus concerné, plus précisément des culicoïdes à partir du 18 décembre 2006 permettant d'entrevoir un allègement des mesures sanitaires restrictives après une période intermédiaire de 60 jours, soit vers mi-février 2007.

Le programme de surveillance, effectué sous forme d'échantillonnage des espèces sensibles dans les 3 abattoirs du pays, sera continué en 2007 sur des exploitations « sentinelles » alors que le cycle biologique du vecteur culicoïdes sera surveillé, comme en 2006, par la capture de moucheron à l'aide de pièges spécifiques entreposés à proximité d'exploitations d'élevage des espèces animales sensibles.

Retenons qu'en 2006, un total de 4.122 animaux sensibles ont été échantillonnés, y compris 44 chevreuils, avec des résultats positifs pour les 5 exploitations infectées.

Les chiffres en détail sont :

bovins : 3.447

ovins : 606

caprins : 25

gibier : 44

CHAPITRE IV

A. SECURITE ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

Dans la nouvelle réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire, il y a mise en évidence des principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 50 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelque 250 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. LE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 3 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance des différents paramètres :

- 1) état d'entretien des infrastructures et des équipements ;
- 2) état d'hygiène du personnel et du matériel ;
- 3) procédures de fabrication ;
- 4) application respectivement des plans H.A.C.C.P. et des guides de bonnes pratiques

En 2006, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 206 visites de contrôle dans 230 établissements avec les résultats suivants :

	Nombre
Entretien des équipements	22
Hygiène générale	15
Organisation du travail	35
Mise en application du guide de bonnes pratiques	78
Visites	206
Entreprises	230

2. LE CONTRÔLE DE L'ÉTIQUETAGE

La viande bovine est commercialisée presque exclusivement dans le cadre d'un des 4 labels agréés au Luxembourg, à savoir :

- * Biolabel et Demeter
- * Cactus – « Fleesch vum Letzebuerger Bauer »
- * Produits du Terroir – « Letzebuerger Rëndfleesch »
- * Véih vum Séi – « Regioun Naturpark Uewersauer ».

Suite à leur expiration en date du 31 décembre 2005, les agréments des cahiers de charge des 4 labels, ainsi que de leur contrôle indépendant, ont été prolongés au 31 décembre 2008, par arrêté ministériel du 24 février 2006.

Conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 5 février 2002 portant modalités d'application du Règlement (CE) no 1760/2000, les contrôles de l'étiquetage et de la traçabilité de la viande bovine sont réalisés par les fonctionnaires de l'Administration des Services Vétérinaires et de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture.

Tandis que les fonctionnaires de l'Administration des Services Vétérinaires effectuent les contrôles de l'étiquetage dans le cadre du contrôle général des établissements (voire contrôle des établissements), les fonctionnaires de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture ont réalisé en 2006 onze contrôles spécifiques d'étiquetage et de traçabilité dans les boucheries et les points de vente.

Durant l'année 2006, 13 tests ADN ont été effectués afin de contrôler la concordance entre les morceaux de viande prélevés dans le commerce et les prélèvements d'oreilles de bovins effectués au niveau de l'abattoir. Pour 9 échantillons, la concordance a été constatée et par conséquent la traçabilité a été correctement appliquée, tandis que pour 4 échantillons le respect de la traçabilité n'a pu être vérifié.

3. LA SURVEILLANCE DE LA PRÉVALENCE DES SALMONELLES DANS LE CHEPTEL PORCIN

En préparation de la mise en œuvre des dispositions réglementaires communautaires en matière de monitoring des zoonoses, un programme de surveillance de la prévalence des Salmonelles est en application dans les abattoirs sur les porcs abattus.

Ce programme comprend une variante nationale pour le monitoring des porcs de la Marque Nationale et une variante communautaire relative à l'ensemble des porcs abattus.

La prévalence du cheptel porcin est très variable selon les exploitations et les porcheries affectées sont soumises à des mesures d'assainissement.

4. ANIMAUX DE BOUCHERIE

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
gros bovins	28853	29857	26241	24676
veaux	4201	5385	3719	3267
porcs	114864	113662	103138	94179
porcelets	46830	48794	47690	42499
chevaux	27	23	24	14
ovins	2789	3394	2208	4008
caprins	468	529	433	736
autruches	50	84	69	18
TOTAL	198082	201728	183522	169397

B) TOTAL des animaux abattus dans les tueries particulières des bouchers et des agriculteurs

	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
bovins	354	305	263	63
veaux	216	275	289	168
porcs	2384	2350	2378	1913
porcelets	4844	4817	5315	5771
ovins/caprins	365	861	950	648
chevaux	21	29	12	0
TOTAL	8184	8637	9207	8563
volailles	37002	41769	34524	39742
lapins	3093	2746	1581	2780

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE EN 2006

cerfs	238
chevreuils	2221
sangliers	1037
daims	26
mouflons	6

RESULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES EN 2006

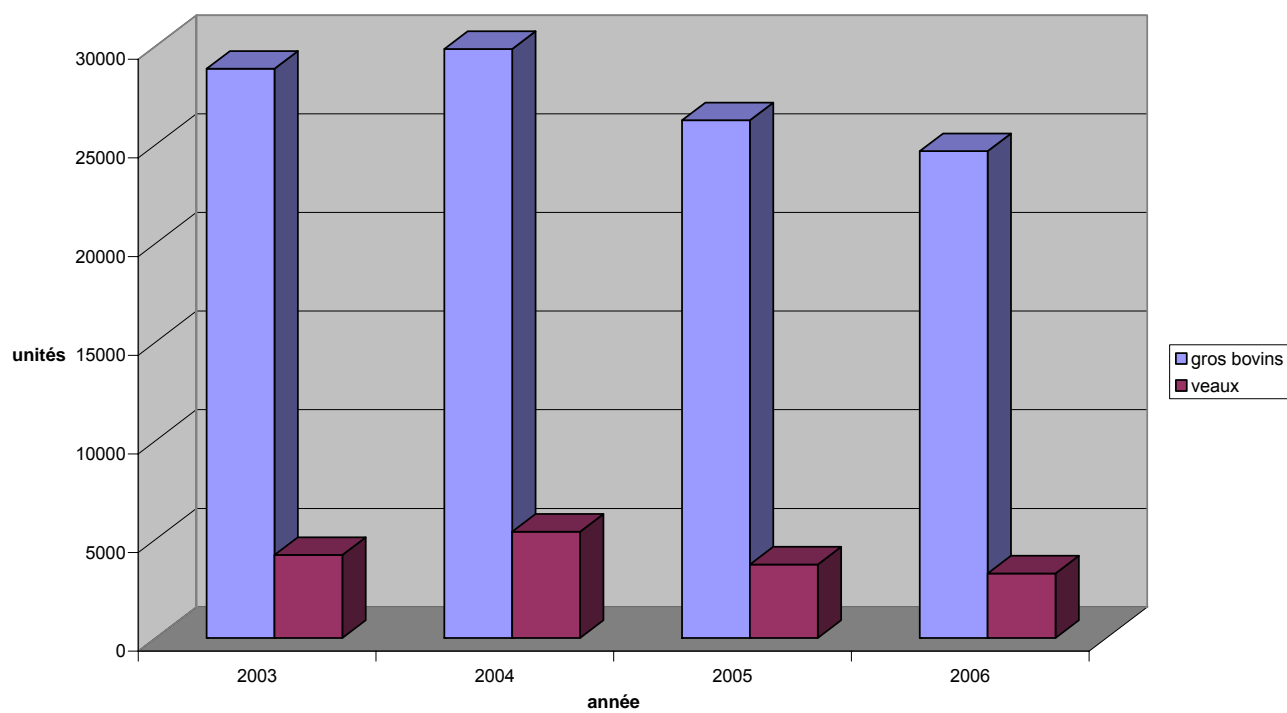
1) ABATTOIRS

	nombre de carcasses saisies	cadavres
gros bovins	69	4
veaux	3	0
porcs	643	122
porcelets	835	28
ovins/caprins	5	0
chevaux	0	0
TOTAL	1555	154

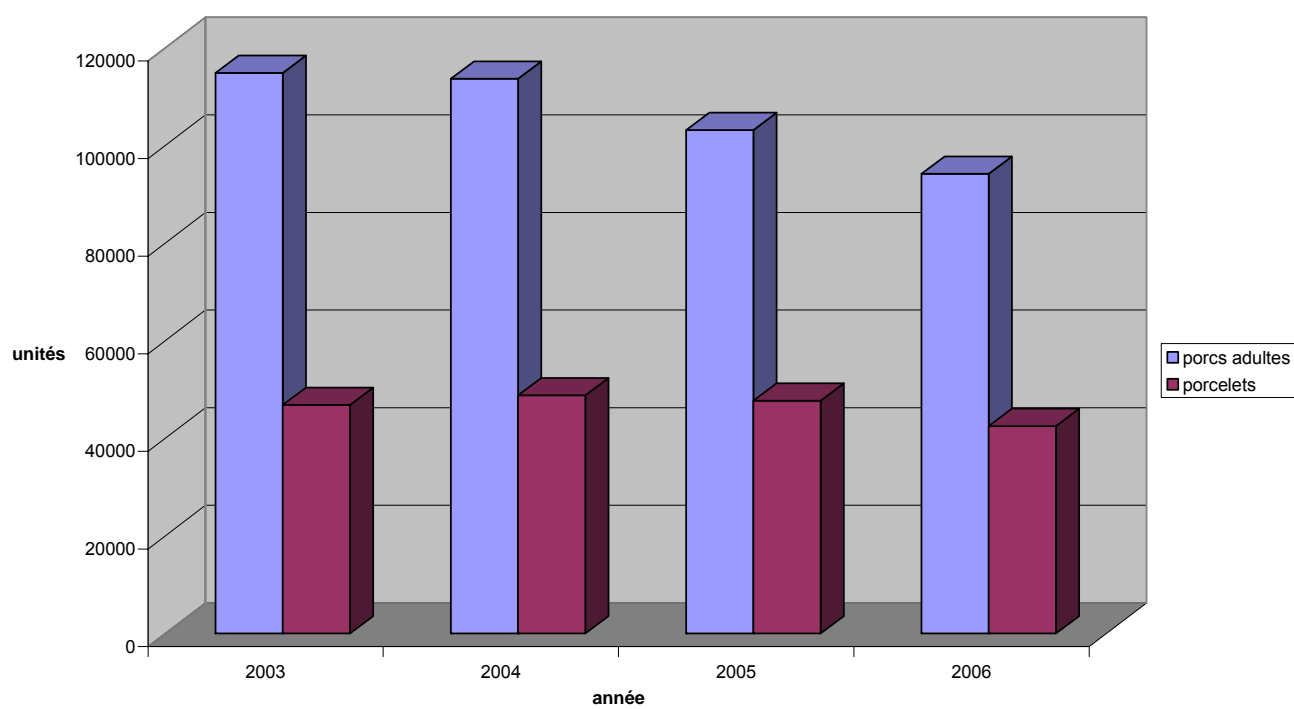
2) TUERIES PARTICULIERES DES BOUCHERS ET DES AGRICULTEURS

	nombre de carcasses saisies	saisies partielles en kg
bovins adultes	2	0
veaux	1	0
porcs	0	1 foie
porcelets	0	14 foies
ovins/caprins	0	0
volailles	106	0
lapins	24	0
TOTAL	133	15 foies

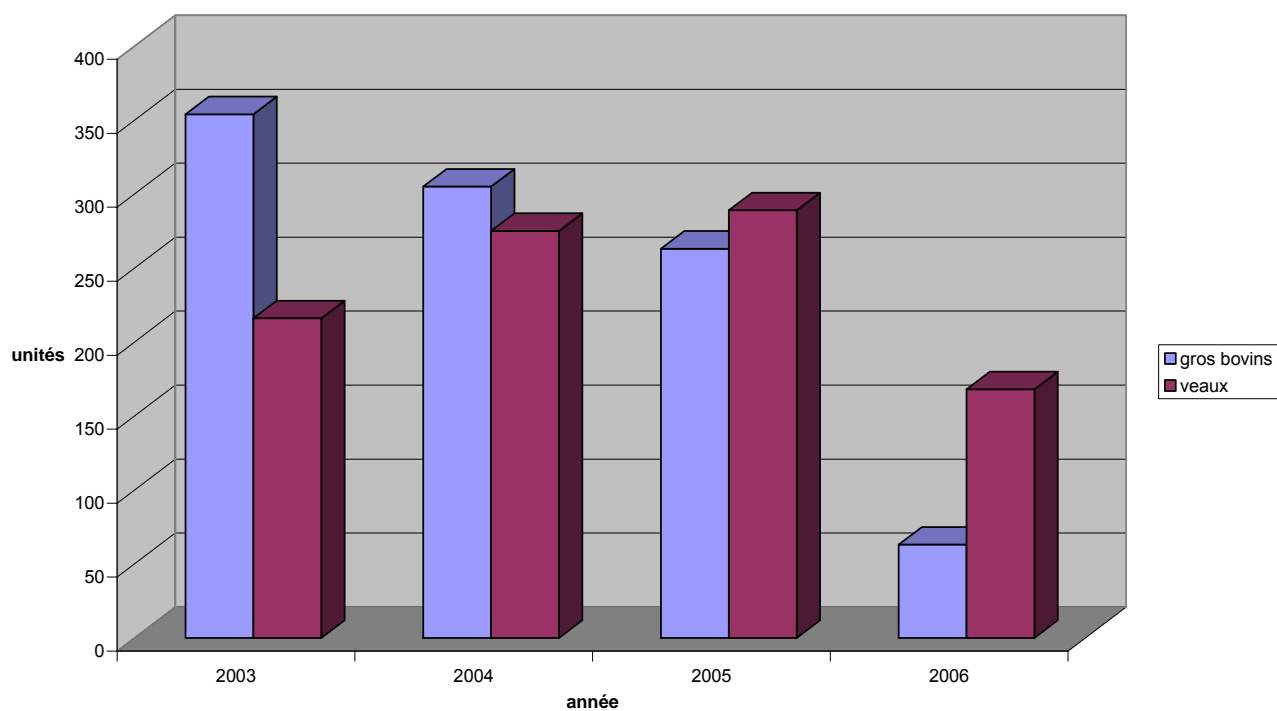
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



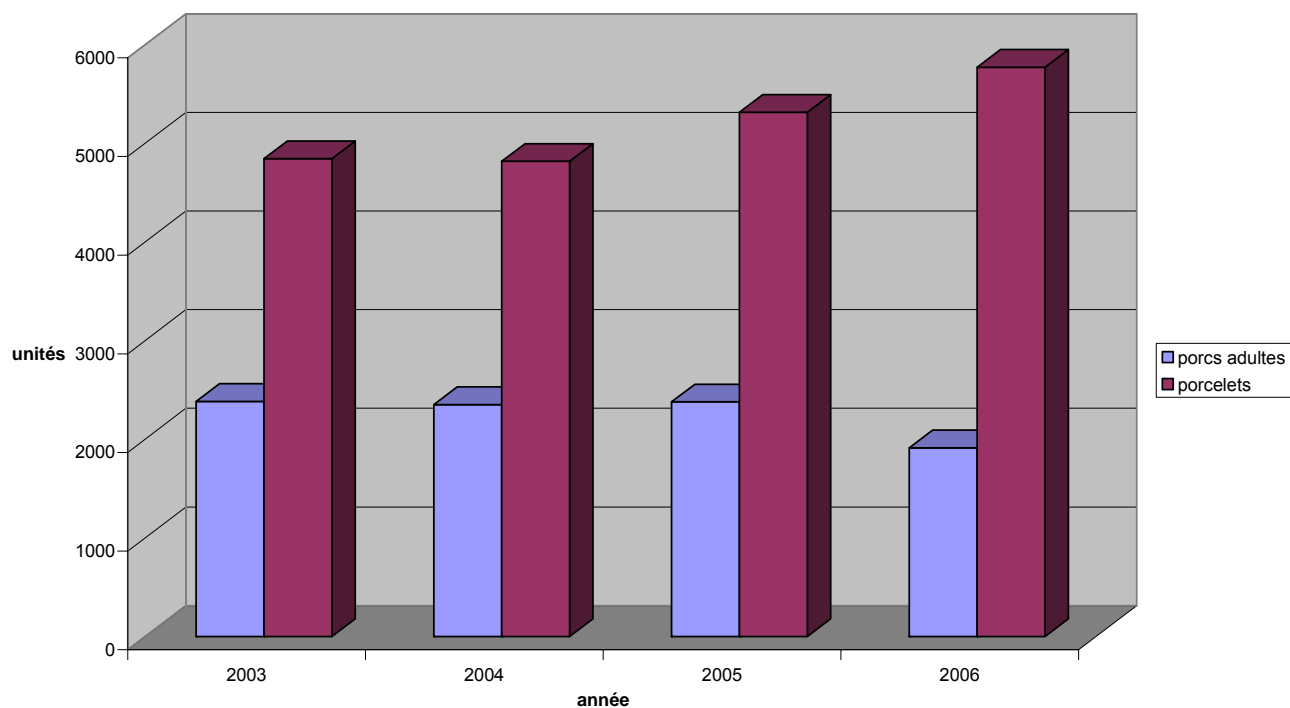
Porcs adultes et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins et veaux abattus dans les tueries particulières



Porcs et porcelets abattus dans les tueries particulières



B. LA CELLULE DE CONCERTATION AGRICULTURE - SANTÉ

La Cellule de Concertation Agriculture – Santé a été mise en place par arrêté ministériel le 22 mai 2001. Cet organe regroupe des experts du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Agriculture, de la Division de l'Inspection Sanitaire et de l'Administration des Services Vétérinaires, du Laboratoire National de Santé, du Laboratoire de Médecine Vétérinaire, de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture.

Sa mission essentielle réside dans l'élaboration d'avis en matière de la Sécurité Alimentaire, de la gestion des risques et de la communication des risques.

Une nouvelle mission s'y est désormais ajoutée:

Aux fins de répondre d'une manière conséquente à la nouvelle réglementation communautaire, notamment à l'élaboration de la mise en œuvre du plan pluriannuel de contrôle dans les diverses divisions actives dans le secteur alimentaire, un Organisme pour la sécurité et la qualité de la Chaîne Alimentaire a été institué sous la tutelle du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Il reste à relever que le « paquet réglementaire hygiène – denrées alimentaires », adopté au niveau communautaire, appelle à une révision de fond de la législation relative à l'hygiène au niveau national.

CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

Echanges, importations respectivement exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

A. ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES D'ANIMAUX VIVANTS

INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

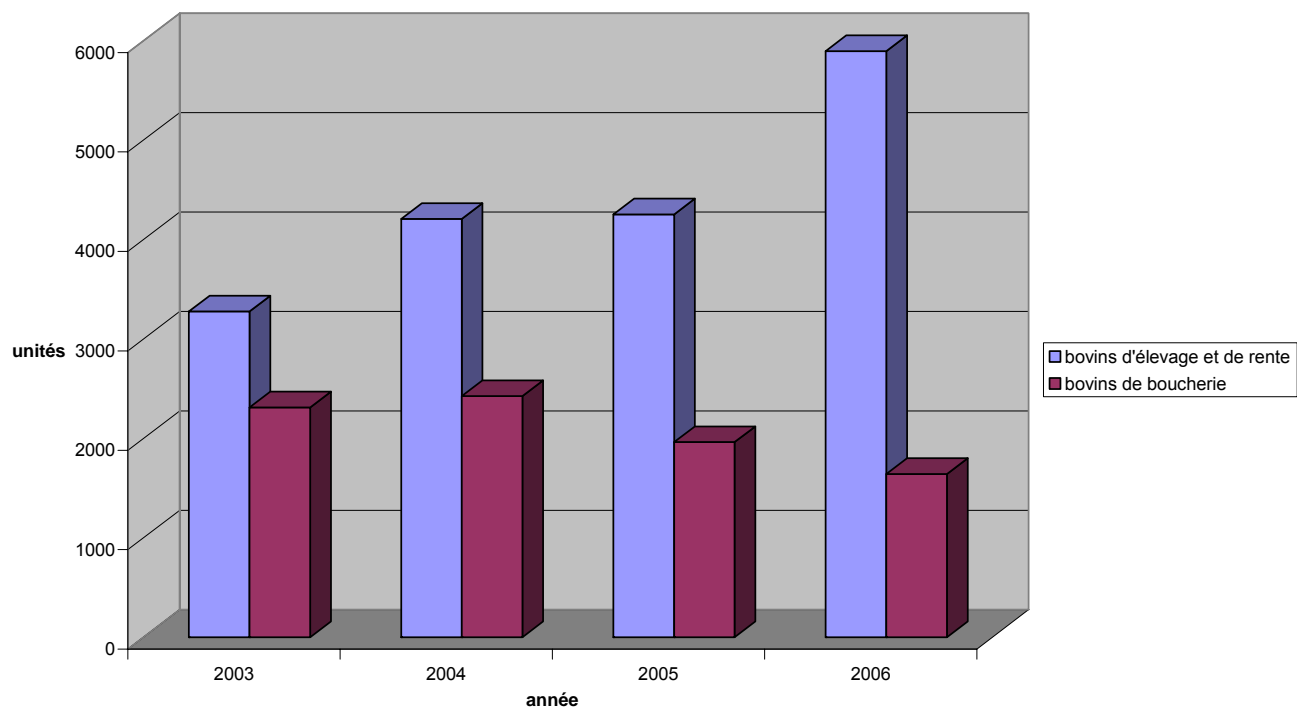
<u>espèce d'animaux</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
bovins d'élevage et de rente	3277	4207	4255	5897
bovins de boucherie	2313	2426	1963	1642
porcs d'élevage et de rente	39263	46876	52790	57139
porcs de boucherie	38661	42386	39829	32485
chevaux	45	57	114	96
ovins	884	855	660	337
caprins	521	300	892	1063
volailles	184001	104579	179490	134453
chiens	41	185	305	71
embryons bovins	415	1248	n.d.	n.d.
sperme (doses)	48720	50733	n.d.	n.d.
autres	n.d.	n.d.	581	5316

ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

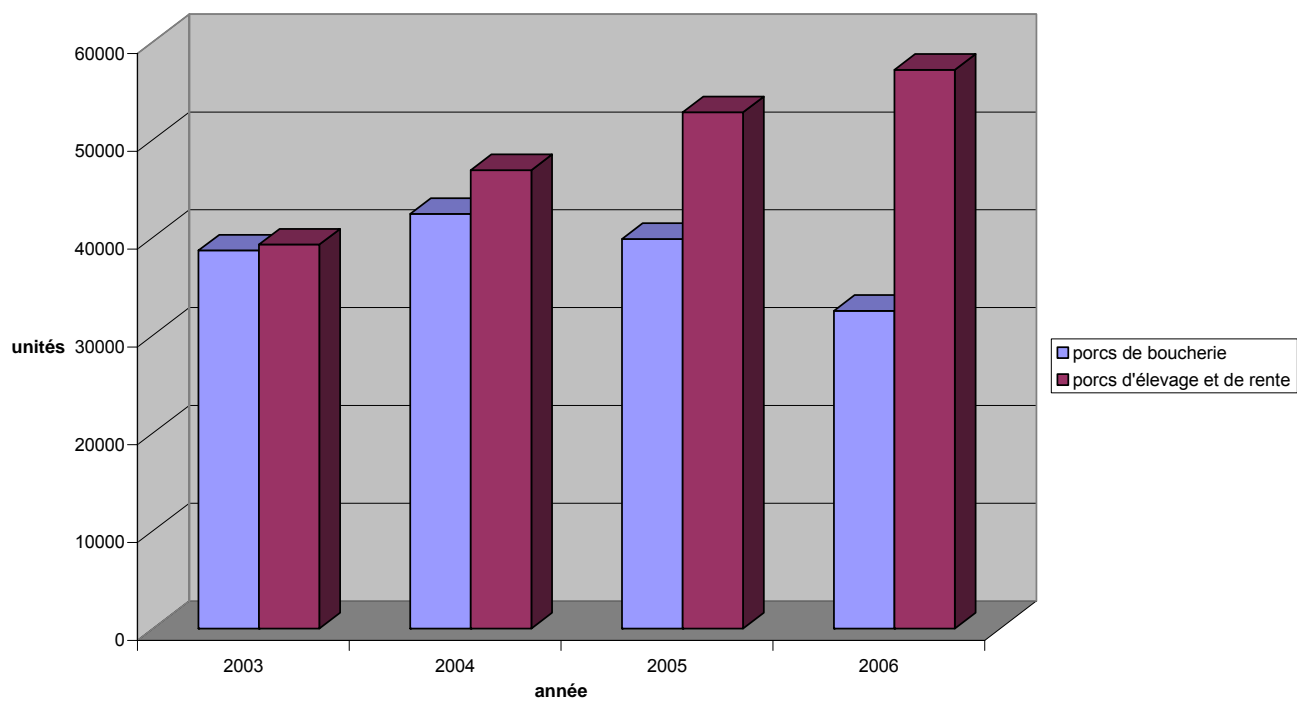
<u>espèce d'animaux</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
bovins d'élevage et de rente	6581	4602	6119	4917
bovins de boucherie	14884	16459	16912	17828
veaux	15519	15322	14399	12691
porcs d'élevage et de rente	173	335	223	334
porcs de boucherie	14327	30835	40807	48967

<u>espèce d'animaux</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
porcelets	1310	2659	7095	10906
chevaux	39	19	63	26
ovins	583	357	745	785
caprins	654	1073	651	350
lapins	4869	4362	5259	6166
autruches	47	0	0	0
volailles	30869	32497	44016	45555
singes	0	1	0	3
embryons bovins	24	28	4	12
sperme bovin (doses)	6325	627	954	679
sperme équin (doses)	0	327	0	0
sperme porcine (doses)	0	0	527	1714
abeilles (colonies)	0	0	82	8

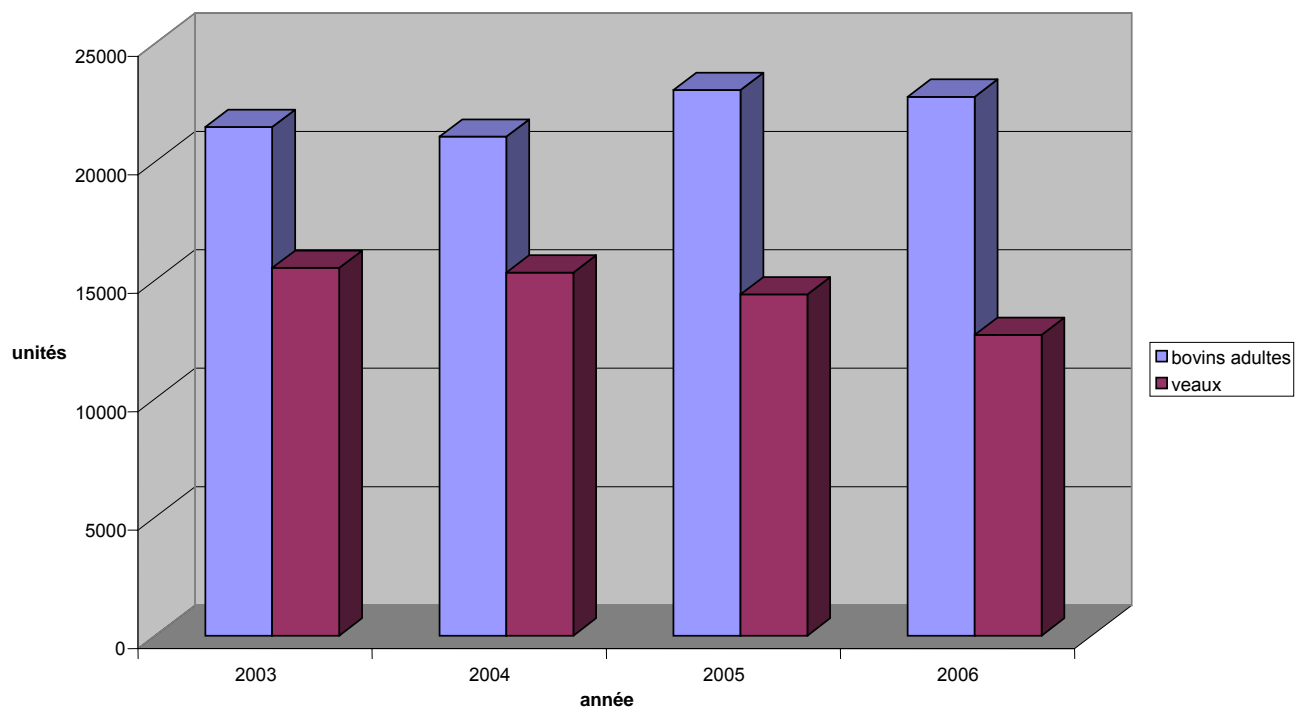
Introduction de bovins d'élevage et de rente et de boucherie



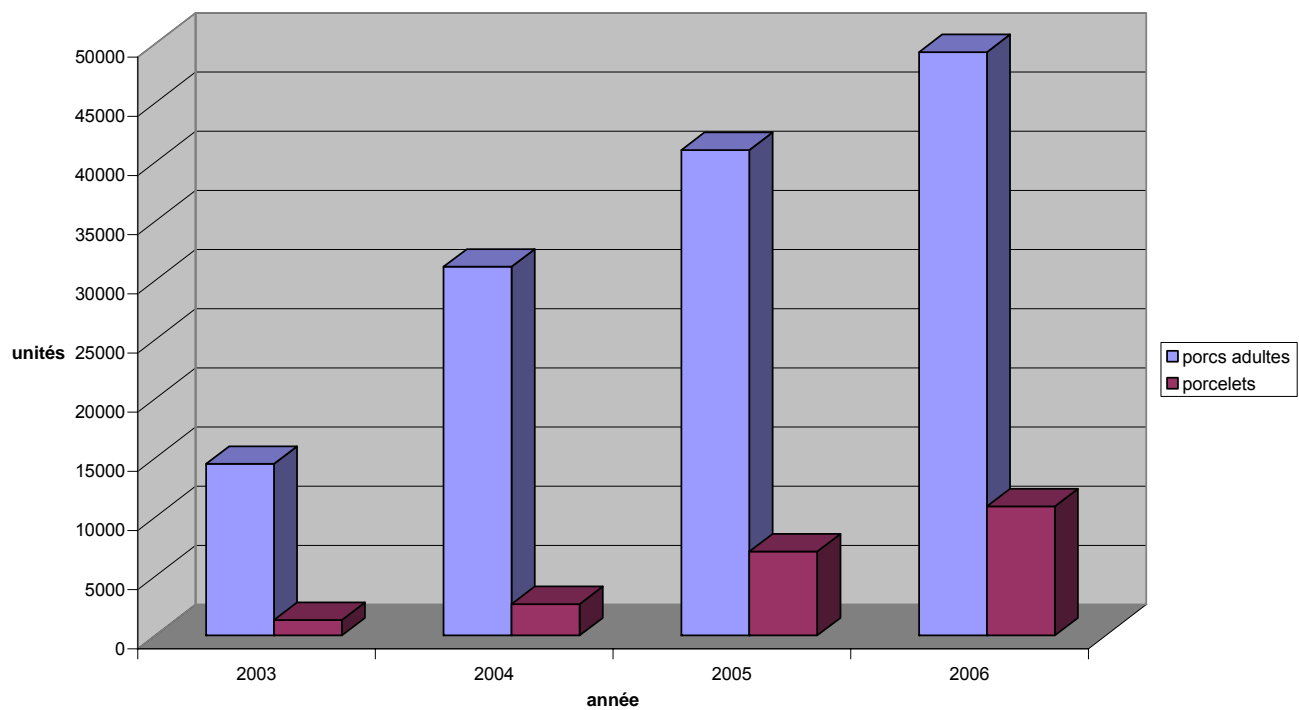
Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



Exportation de bovins adultes et de veaux



Exportation de porcs adultes et de porcelets



B. P.I.F. - Findel: - I. Animaux vivants

<u>Provenance</u>	<u>Destination</u>	<u>Nombre pièces</u>
<u>Autres camélidés (alpacas)</u>		
Canada	Allemagne	61
Chile	Allemagne	330
id	Finlande	16
id	France	113
id	Norvège	15
id	Pays-Bas	62
id	Pologne	94
id	Royaume-Uni	40
id	Suisse	12
<u>Autres lépidoptères (chenilles)</u>		
Chile	Allemagne	315.000
id	Belgique	1.924.000
<u>Equidés enregistrés</u>		
Australie	Pays-Bas	1
Brésil	Belgique	26
id	France	6
id	Italie	3
id	Pays-Bas	1
id	Portugal	1
id	Royaume – Uni	14
id	Suède	1
Canada	Allemagne	11
id	Autriche	2
id	Belgique	3
id	Danemark	6
id	Espagne	5
id	Finlande	3
id	France	17
id	Grèce	1
id	Irlande	18
id	Italie	4
id	Luxembourg	1
id	Norvège	1
id	Pays – Bas	26
id	Pologne	5
id	République tchèque	1
id	Royaume – Uni	37
id	Slovaquie	7
id	Suède	14
id	Suisse	8
Etats - Unis d'Amérique	Allemagne	77
id	Autriche	3
id	Belgique	5
id	Danemark	7
id	Espagne	1
id	France	20
id	Italie	3
id	Luxembourg	1
id	Pays – Bas	14
id	République tchèque	3
id	Royaume – Uni	22
id	Suisse	19

Islande	Allemagne	56
id	Autriche	9
id	Belgique	1
id	Royaume – Uni	5
id	Suisse	1
Liban	France	1
Nouvelle – Zélande	Allemagne	7
id	Royaume – Uni	5

Poissons d`ornement

Chine	Luxembourg	3.800
Emirats Arabes Unis	Belgique	20
Inde	Luxembourg	138
Kenai	Allemagne	310
Malaisie	France	2.045
id	Luxembourg	4.325
Pérou	id	1.951
Singapour	id	63.967
Sri Lanka	France	6.901
Thaïlande	Luxembourg	6.763

Oeufs à couvrir

Etats-Unis	Hongrie	1.163.816
------------	---------	-----------

Chats

Philippines	Belgique	2
-------------	----------	---

Lions

Etats-Unis	France	5
------------	--------	---

Primates

Etats-Unis	Allemagne	2
Emirats Arabes Unis	Belgique	1

Reptiles

Emirats Arabes Unis	Belgique	23
---------------------	----------	----

Éléphants

Thaïlande	Allemagne	5
-----------	-----------	---

Rhinocéros

Afrique du Sud	Hongrie	2
id	République Tchèque	2

Pingouins

Etats-Unis	Espagne	16
------------	---------	----

P.I.F. - Findel: II. Produits d'origine animale

<u>Provenance</u>	<u>Destination</u>	<u>Quantité (kg)</u>
<u>Boyaux salés de moutons</u>		
Chine	Autriche	90
Liban	Allemagne	2.650
id	Espagne	11.950
Pakistan	Allemagne	3.870
id	Autriche	575
id	Espagne	20.428
Syrie	Allemagne	220.760
id	Autriche	7.800
id	Danemark	1.800
id	Espagne	30.410
id	Italie	3.070
Turquie	Allemagne	1.800
<u>Caviar</u>		
Emirats Arabes Unis	Luxembourg	1.243
Iran	id	103
Kazakhstan	id	516
<u>Crustacés vivants</u>		
Afrique du Sud	Belgique	140
id	Luxembourg	7.680
Arménie	id	3.587
Etats-Unis	id	5.979
<u>Filets de poissons</u>		
Ouganda	Belgique	1.200
id	Espagne	37.222
id	Pays-Bas	38.830
Tanzanie	id	17.280
<u>Poissons entiers</u>		
Afrique du Sud	Luxembourg	3.472
Ouganda	Espagne	7.690
id	Pays-Bas	4.590

Poissons congelés

Chili	Pays-Bas	4.834
Etats-Unis	Allemagne	45

Poudre de poisson

Taiwan	Pays-Bas	200
--------	----------	-----

Viandes bovines

Canada	France	369.947
id	Luxembourg	1.620
id	Suisse	18.347
Etats-Unis	Belgique	30.428

Viandes bovines congelées

Brésil	Pays-Bas	10.544
--------	----------	--------

Viandes chevalines

Canada	France	2.365.722
id	Suisse	975.645

Viandes de gros gibier sauvage

Canada	France	1.004
id	Suisse	119.364

Poils traités

Chine	France	314
-------	--------	-----

Plaquettes de corne

Inde	Luxembourg	979
Madagascar	id	10

Peaux traitées

Afrique du Sud	Espagne	158
----------------	---------	-----

Embryons

Canada	Danemark	21
--------	----------	----

Sperme

Canada	Danemark	6
id	Suisse	45

Produits biologiques

Brésil	Suisse	16.000
--------	--------	--------

Trophées de chasse**Lots**

Afrique du Sud	Allemagne	76
id	Autriche	30
id	Belgique	52
id	Danemark	92
id	Espagne	190
id	Finlande	31
id	France	35
id	Hongrie	3
id	Italie	71
id	Luxembourg	1
id	Norvège	54
id	Pays-Bas	15
id	Pologne	12
id	République Tchèque	11
id	Royaume-Uni	140
id	Slovaquie	1
id	Suède	11
Australie	Luxembourg	1
Botswana	Finlande	4
Canada	Espagne	1
id	Norvège	1
Etats-Unis	Allemagne	3
id	Autriche	1
id	Belgique	1
id	Finlande	1
id	Royaume-Uni	1
id	Suède	1
id	Suisse	3
Zimbabwe	Allemagne	79
id	Autriche	30
id	Belgique	2
id	Danemark	10
id	Espagne	34
id	Finlande	14
id	France	19
id	Hongrie	17
id	Italie	26
id	Norvège	4
id	Pologne	2
id	République Tchèque	10
id	Royaume-Uni	4
id	Slovaquie	10
id	Suède	5

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2006, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 190 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

1.059 kg de viande et de produits à base de viande ;

51,5 kg de lait et de produits laitiers ;

239,5 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

C. LE PACAGE

Le Pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison du bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les États membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres États membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires sont soumis à un contrôle vétérinaire.

<u>Pays de destination</u>	<u>nombre d'autorisations accordées</u>	<u>bovins</u>	<u>ovins</u>	<u>chèvres</u>	<u>chevaux</u>
Belgique	72	3.643	0	0	0
France	8	382	7	0	5
Allemagne	2	78	0	0	0
<u>TOTAL:</u>	82	4.103	7	0	5

Le Pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

<u>Pays d'origine</u>	<u>nombre d'autorisations accordées</u>	<u>bovins</u>
Belgique	0	0
France	0	0
Allemagne	0	0
<u>TOTAL</u>	0	0

CHAPITRE VI

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

L'Administration des Services Vétérinaires est instituée par la législation afférente comme l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être animal concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les experts de l'Unité de Contrôle (UNICO) fonctionnant auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors que les vétérinaires-praticiens y collaborent par deux visites annuelles des élevages dans le cadre de l'épidémio-surveillance.

En 2006, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 238 visites spécifiques résultant dans la transmission de 2 dossiers au Parquet et de 6 dossiers au Service d'Économie Rurale dans le cadre de l'éco-conditionnalité.

Ces visites de contrôle concernaient notamment :

animaux de compagnie :	38 fois
équidés :	25 fois
volailles :	26 fois
bovins :	107 fois
porcins :	23 fois
ovins :	19 fois

CHAPITRE VII

LE CLOS D'EQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S., conformément à un accord interministériel avec la Belgique datant de 1984 et révisé le 1^{er} juillet 2004.

Cette société gère à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Il est évident que dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales et que depuis le 1^{er} janvier 2001 les cadavres bovins, ovins et caprins sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 24 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés.

Avortons de bovidés	778
Veaux	9.172
Gros bovins	4.743
total bovidés :	14.693
Déchets truies/porcelets	1.712
Porcelets	3.473
Porcs	5.442
Truies/verrats	572
total porcins :	11.199
Divers	2.228
Volailles	745
Ovins & caprins	1.360
Chevaux & poulains	234
Agneaux	1.008
Animaux de compagnie	70

CHAPITRE VIII

LA TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DES DIRECTIVES CE EN 2006

Durant l'année 2006 les directives, dont l'énumération figure ci après, ont été transposées en droit national par le biais de règlements grand-ducaux.

- Directive 2005/94/CE du Conseil du 20 décembre 2005 concernant des mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire et abrogeant la directive 92/40/CEE.

Transposition par le règlement grand-ducal du 11 mai 2006 des mesures de lutte contre l'influenza aviaire.

- Directive 2004/68/CE du Conseil du 26 avril 2004 établissant les règles de police sanitaire relatives à l'importation et au transit, dans la Communauté, de certains ongulés vivants, modifiant les directives 90/426/CEE et 92/65/CEE et abrogeant la directive 72/462/CEE.

Transposition par :

- le règlement grand-ducal du 27 avril 2006 établissant les règles de police sanitaire relatives à l'importation et au transit, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, de certains ongulés vivants ;
- le règlement grand-ducal du 21 septembre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 4 mars 1994 définissant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers d'animaux, de spermes, d'ovules et d'embryons non soumis, en ce qui concerne les conditions de police sanitaire, à des règlements spécifiques ;
- le règlement grand-ducal du 17 octobre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 13 août 1992 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les mouvements d'équidés entre le Grand-Duché de Luxembourg et les autres États membres et les importations d'équidés en provenance des pays tiers.

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE

En 2006, les activités du Laboratoire de Médecine Vétérinaire (LMVE) se sont concentrées d'une part sur les analyses de routine en matière de la Santé Animale et de la Santé Publique et d'autre part sur son accréditation.

Les techniques analytiques accréditées en 2005 sont celles de la peste porcine classique, la Listériose, la recherche des Salmonelles alors qu'en 2006 ce champ d'analyses a été élargi par le P.C.R. de la para-tuberculose et les trichines.

En matière de santé animale, le personnel était en 2006 surtout en charge du diagnostic de l'Influenza Aviaire, de la para-tuberculose et de la fièvre catarrhale ovine alors que dans le contexte de la santé publique, l'analyse des salmonelles a joué un rôle prédominant.

Les principales analyses sont présentées dans les tableaux ci-après.

La para-tuberculose

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Para-tuberculose	ELISA	Sang	bovins	41564	94	1120	42778
	PCR	MF	bovins	2321	225	825	3409

Évaluation des tests

Test	% négatifs	% douteux	% positifs
ELISA	0,971620927	0,002197391	0,026181682
PCR	0,680844823	0,06600176	0,242006454

A côté des screenings, le LMVE exécute également les tests sérologiques et bactériologiques des bovins importés et des cas de suspicion de para-tuberculose clinique.

La fièvre catarrhale ovine (FCO)

La FCO est une maladie virale affectant les biongulés domestiques et sauvages. Elle est transmise par la piqûre de moucheron. Étant donné qu'elle figure sur la liste A de l'OIE et est entravante pour le commerce du bétail, le LMVE exécute la sérologie à l'aide d'un test ELISA. Les sérologies non négatives sont sous-traitées au C.E.R.V.A., qui fait un test PCR pour détecter le virus.

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total
FCM	ELISA	Sang	bovins	3349	2	16	3367
FCM	ELISA	Sang	ovins	554	3	1	558
FCM	ELISA	Sang	caprins	25	0	0	25
Total							3950

Évaluation des résultats

Espèce	% négatifs	% douteux	% positifs
Bovins	0,994653995	0,000594001	0,004752005
Ovins	0,992831541	0,005376344	0,001792115
Caprins	1	0	0

Résultats des échantillons sous-traités

Identification	ELISA	PCR en confirmation
Brebis commune	Positif	négatif
LU98325931	Positif	
LU98510245	Positif	négatif
LU98510245	Positif	négatif
LU98461378	Positif	positif
LU368623	Positif	négatif
LU98461378	Positif	positif
LU98402216	Positif	positif
LU98255095	Positif	positif
LU98316161	Positif	négatif
LU98472625	Positif	
LU98316161	Positif	négatif
LU98387696	Positif	positif
LU370646	Positif	positif
LU98192892	Positif	positif
LU98666210	Positif	
LU98666212	Positif	
LU98666211	Positif	

Évaluation des résultats

Résultats ELISA+/PCR		En %
ELISA+/PCR-	6	0,461538462
ELISA+/PCR+	7	0,538461538
Sous-total	13	
ELISA+/PCR vides	5	
Total ELISA +	18	

La peste porcine classique ou PPC

Après l'épidémie de ppc qui durait de 2001 jusqu'à 2003 et qui était accompagnée d'une vaccination des sangliers par une souche virale vivante atténuée (souche chinoise), le marché des porcs s'est entretemps normalisé, mais la manière de distinguer les sangliers vaccinés de ceux qui seraient infectés reste d'actualité et un sujet assez délicat.

Le LMVE en a discuté avec le C.E.R.V.A. et il y a eu l'accord suivant :

Le LMVE exécute des ELISAs-Ac sur les porcs domestiques et sur les sangliers en screening. Tous les porcs et les sangliers non séronégatifs sont confirmés au C.E.R.V.A. par séroneutralisation (SN).

Les sangliers positifs en SN sont analysés en PCR et en culture. Les sangs des sangliers abattus dans des lots de chasse suspectés d'avoir encore des foyers de ppc sont envoyés directement au C.E.R.V.A. pour analyse PCR et SN. Cette convention sera valable en 2007.

Résultats du LMVE

Pathogène	Test	Échantillon.	Espèce	-	±	+	Total
PPC	ELISA-Ac	Sang	porcins	216	0	3	219
PPC	ELISA-Ac	Sang	sangliers	1440	9	128	1577
PPC	ELISA-Ag		porcins	0	0	0	0
PPC	ELISA-Ag		sangliers	0	0	0	0
PPC	IF	Organes	porcins	2	0	0	2
PPC	IF	Organes	sangliers	4	0	0	4
PPC	PCR		porcins	0	0	0	0
PPC	PCR		sangliers	0	0	0	0

Évaluation des résultats sous-traités : Supposons que Se = 100%

Nég	Positifs	Total	En %
1440	139	1579	0,0880304
139	18	71	
	ELISA/SN	pos	neg
	pos	1	71
	neg	0	1440
			1511
			0,04698875

Conclusion:

Il y a donc 4,69 % de faux positifs en ELISA-Ac ; donc une spécificité de 95,3%. Il est probable que le mauvais résultat soit dû à un mauvais état général des échantillons.

Si c'est du sérum de porcs domestiques, la spécificité est de 98,6 %

Porcins		
ELISA/SN	pos	neg
Pos		3
Nég		216
		219
		0,01369863

Les salmonelles

La lutte contre les salmonelles est basée sur la directive 2003/99 CE et a pour but de diminuer le plus possible la prévalence aussi bien dans les troupeaux des animaux que dans les denrées alimentaires selon le principe de « la fourche à la fourchette ».

En 2006, une « base line study for laying hens » a été exécutée par le LMVE, tandis qu'une autre « base line study for broilers » a été faite par l'EPIFOOD, un groupe de recherche essayant de trouver la relation animal-homme pour l'épidémiologie des salmonelles par des tests génétiques (PFGE).

Résultats:

Base line study for laying hens : absence de salmonelles

Base line study for broilers: Présence de salmonella typhimurium dans une exploitation

Résultats des analyses bactériologiques de routine :

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Salmonelles	culture	M.F.	bovins	195	0	3	198
Salmonelles	culture	M.F.	porcins	208	0	52	260
Salmonelles	culture	M.F.	ovins	4	0	0	4
Salmonelles	culture	M.F.	caprins	1		0	1
Salmonelles	culture	M.F.	volaille	22		0	22
Salmonelles	culture	M.F.	gibier(chevreuil)	0		0	0
Salmonelles	culture	M.F.	lapins	1		0	1
Salmonelles	culture	foie	ovins	1		0	1
Salmonelles	culture	foie	volaille	10		0	10
Salmonelles	culture	foie	autre	2		0	2
Salmonelles	culture	Organes	bovins	12		0	12
Salmonelles	culture	Organes	lapins	1		0	1
Salmonelles	culture	Organes	ovins	7		0	7
Salmonelles	culture	Organes	porcins	2		0	2
Salmonelles	culture	Organes	volaille	3		0	3
Salmonelles	culture	autre	bovins	1		0	1
Salmonelles	culture	autre	test interlabo	9		28	37
Salmonelles	culture	poussière	volaille	8		0	8
Salmonelles	culture	autopsie	autre	5		0	5

Identification des salmonelles

Identification de la salmonelle	Espèce	Nombre	Propriétaires
Salmonella enterica	porcin	5	1
Salmonella enterica monophasique	porcin	1	1
Salmonella typhimurium	porcin	23	5
Salmonella derby	porcin	21	2
Salmonella Eboko	bovin	1	1
Salmonella non identifiée	bovin	1	1

Un même sérotype de salmonelles a été retrouvé plusieurs fois dans l'exploitation porcine du même propriétaire.

5 propriétaires de porcins et 2 propriétaires de bovins sont en cause

Le LMVE effectue également les analyses sérologiques des porcs domestiques. Des anticorps anti-Salmonella sont recherchés chez les porcs abattus pour estimer la séroprévalence dans le cheptel porcine

Résultat de 2006

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Salmonelloses	ELISA	Sang	porcins	3868	13	738	4619

Évaluation de la sérologie par rapport à l'état infectieux des troupeaux porcins

Préambule

Le risque d'une infection de la porcherie est élevé quand la séroprévalence dépasse les 20% dans un échantillonnage statistiquement représentatif.

Il est moyen quand la séroprévalence est entre 10 et 20%.

Il est faible quand la séroprévalence est inférieure à 10%.

Les analyses ont révélé que :

- 23 exploitations ont une séroprévalence >20%
- 16 exploitations à séroprévalence >20% ont fait abattre plus de 20 porcs
- pour les exploitations ayant fait abattre plus de 20 porcs, la séroprévalence la plus élevée est de 65%.

Conclusion

Il est impérieux de diminuer la prévalence au maximum en commençant par analyser bactériologiquement les exploitations à très hauts risques et à appliquer à ces exploitations des plans d'assainissement.

Antibiogrammes des salmonelles

Germe	Antibiotique	Résistant	Intermédiaire	Sensible
Salmonella typhimurium	Ampicilline	7	0	3
Salmonella typhimurium	Cephazoline	0	0	10
Salmonella typhimurium	Chloramphenicol	4	0	6
Salmonella typhimurium	Colistine	0	0	10
Salmonella typhimurium	Enrofloxacin	0	0	9
Salmonella typhimurium	Gentamycine	0	0	10
Salmonella typhimurium	Marbofloxacin	0	0	10
Salmonella typhimurium	Neomycine	0	0	10
Salmonella typhimurium	Streptomycine	6	2	2
Salmonella typhimurium	Sulphonamides	9	0	1
Salmonella typhimurium	Tétracyclines	7	1	2
Salmonella typhimurium	Triméthoprime+Sulfamide	2	0	8
Salmonella enterica monoph	Ampicilline	2	0	0
Salmonella enterica monoph	Cephazoline	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Chloramphenicol	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Colistine	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Enrofloxacin	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Gentamycine	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Marbofloxacin	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Neomycine	0	0	2

Germe	Antibiotique	Résistant	Intermédiaire	Sensible
Salmonella typhimurium	Ampicilline	7	0	3
Salmonella typhimurium	Cephazoline	0	0	10
Salmonella typhimurium	Chloramphenicol	4	0	6
Salmonella typhimurium	Colistine	0	0	10
Salmonella typhimurium	Enrofloxacin	0	0	9
Salmonella typhimurium	Gentamycine	0	0	10
Salmonella typhimurium	Marbofloxacin	0	0	10
Salmonella typhimurium	Neomycine	0	0	10
Salmonella typhimurium	Streptomycine	6	2	2
Salmonella typhimurium	Sulphonamides	9	0	1
Salmonella typhimurium	Tetracyclines	7	1	2
Salmonella typhimurium	Trimethoprime+Sulfamide	2	0	8
Salmonella enterica monoph	Ampicilline	2	0	0
Salmonella enterica monoph	Cephazoline	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Chloramphenicol	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Colistine	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Enrofloxacin	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Gentamycine	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Marbofloxacin	0	0	2
Salmonella enterica monoph	Neomycine	0	0	2
Salmonella Eboko	Enrofloxacin	0	0	1
Salmonella Eboko	Gentamycine	0	0	1
Salmonella Eboko	Marbofloxacin	0	0	1
Salmonella Eboko	Neomycine	0	0	1
Salmonella Eboko	Streptomycine	0	0	1
Salmonella Eboko	Sulphonamides	0	0	1
Salmonella Eboko	Tetracyclines	0	0	1
Salmonella Eboko	Trimethoprime+Sulfamide	0	0	1
Salmonella Tumodi	Ampicilline	1	0	0
Salmonella Tumodi	Cephazoline	0	0	1
Salmonella Tumodi	Chloramphenicol	1	0	0
Salmonella Tumodi	Colistine	1	0	0
Salmonella Tumodi	Enrofloxacin	0	0	1
Salmonella Tumodi	Gentamycine	1	0	0
Salmonella Tumodi	Marbofloxacin	0	0	1
Salmonella Tumodi	Neomycine	0	1	0
Salmonella Tumodi	Streptomycine	1	0	0
Salmonella Tumodi	Sulphonamides	1	0	0
Salmonella Tumodi	Tetracyclines	1	0	0
Salmonella Tumodi	Trimethoprime+Sulfamide	1	0	0
Salmonella non identifiée	Ampicilline	2	0	0
Salmonella non identifiée	Cephazoline	0	0	2
Salmonella non identifiée	Chloramphenicol	1	0	1
Salmonella non identifiée	Colistine	1	0	1
Salmonella non identifiée	Enrofloxacin	1	0	1
Salmonella non identifiée	Gentamycine	0	0	2
Salmonella non identifiée	Marbofloxacin	0	1	1
Salmonella non identifiée	Neomycine	0	1	1
Salmonella non identifiée	Streptomycine	0	2	0
Salmonella non identifiée	Sulphonamides	2	0	0

La rage

Quoiqu'officiellement indemne de rage, le Luxembourg est tenu à prouver par des screenings, qu'il n'y a pas eu réinfection. Le Laboratoire de Médecine Vétérinaire (LMVE) exécute une partie des analyses, une autre partie est sous-traitée au "Landesamt für Soziales, Gesundheit und Verbraucherschutz" (LSGV) de Sarrebruck. Les cas non négatifs ou les cas où il y a un risque de contamination pour l'homme, sont envoyés à l'Institut Pasteur de Bruxelles pour confirmation définitive.

Résultats du LMVE:

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Rage	IFD	Frottis	ovins	1	0	0	1
Rage	IFD	Frottis	chats	2	0	0	2
Rage	IFD	Frottis	chiens	2	0	0	2
Rage	IFD	Frottis	gibier (chevreuil)	0	1	0	1
Rage	IFD	Frottis	renard	1	0	0	1
Rage	IFD	Frottis	fouine	2	0	0	2

Résultats du LSGV :

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Rage			Renard	20	0	0	20

La maladie d'Aujeszky

Quoiqu'ayant un statut « officiellement indemne d'Aujeszky », des screenings sont réalisés au LMVE

Résultat :

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Aujeszky	ELISA-g1	Sang	porcins	2500	0	0	2500
		Sang	sangliers	4	1	0	5

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Aujeszky	IFD	Organes	porcins	3	0	0	3
Aujeszky	IFD	Organes	chiens	1	0	0	1
Aujeszky	IFD	Organes	gibier (chevreuil)	1	0	0	1

Le sang du sanglier séro-douteux a été positif en séro-neutralisation (SN).

La trichinellose

Le diagnostic des trichines est assuré par le LMVE, à l'exception des porcs et sangliers abattus dans les abattoirs, sur lesquels il est assuré par les abattoirs eux-mêmes.

Une partie est sous-traitée au LSGV.

Résultats :

Au LMVE

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Trichines	digestion	diaphragme	test interlabo	0	0	12	12
	digestion	diaphragme	porcins	2514	0	0	2514
	digestion	diaphragme	sangliers	270	0	0	270
	digestion	diaphragme	équidés	36	0	0	36

Au LSGV

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Trichines			renard	23	0	0	23

L'échinococcose des renards

Le diagnostic d'échinococcus multilocularis est assuré par le LSGV.

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
E.M.			Renard	16	0	7	23

En conclusion, il peut être constaté qu'environ 30% des renards sont infestés par le parasite.

L'E.S.B.

Le diagnostic de l'E.S.B. et des encéphalopathies spongiformes bovines (E.S.T.) est assuré en partie par le LMVE et en partie par les Laboratoires réunis de Junglinster.

Résultats :

LMVE

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
ESB	Bio-rad	Obex	bovins	5509	0	0	5509
ESB	Bio-rad	Obex	ovins	245	0	0	245
ESB	Bio-rad	Obex	caprins	105	0	0	105
ESB	Bio-rad	Obex	cervidés	28	0	0	28
Total							5887

Laboratoires réunis de Junglinster

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
ESB	Bio-rad	Obex	bovins	9698			9698
ESB	Bio-rad	Obex	ovins-caprins	88			88
Total							9786

Les mammites

59 laits de quartiers malades ont été examinés, dont 13 étaient négatifs.

Explication possible : Traitement préalable aux antibiotiques

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Mammites	culture	lait	bovins	13		46	59
E.Coli						2	2
Pantoea						1	1
Pasteurella multocida						1	1
Staphylococcus aureus						2	2
Staphylococcus coagulase -						3	3
Streptococcus uberis						3	3
Streptocoque B						1	1
Streptocoque fécal						1	1

Quoique l'échantillonnage ne soit nécessairement significatif, on peut conclure que les staphylococcus coagulase et les streptococcus uberis prévalent, ce qui laisse supposer une origine traumatique des mamelons, que ce soit par la traite ou par une structure non adaptée de l'habitat

Antibiogrammes des principaux germes de mammites

Les germes gram positif

Germe	Antibiotique	Résistant	Intermédiaire	Sensible
Staphylococcus aureus	Amoxicilline+Clavulanate	0	0	3
Staphylococcus aureus	Ampicilline	0	1	2
Staphylococcus aureus	Cephazoline	0	0	3
Staphylococcus aureus	Trimethoprime+Sulfamide	1	0	2
Staphylococcus aureus	Tétracyclines	2	0	1
Staphylococcus aureus	Marbofloxacin	0	0	3
Staphylococcus aureus	Penicilline	1	1	1
Staphylocoque coagulase négative	Amoxicilline+Clavulanate	0	0	3
Staphylocoque coagulase négative	Ampicilline	2	0	1
Staphylocoque coagulase négative	Cephazoline	0	0	3
Staphylocoque coagulase négative	Trimethoprime+Sulfamide	0	0	3
Staphylocoque coagulase négative	Tétracyclines	0	1	2
Staphylocoque coagulase négative	Marbofloxacin	0	1	2
Staphylocoque coagulase négative	Penicilline	2	0	1
Streptococcus uberis	Amoxicilline+Clavulanate	0	0	3
Streptococcus uberis	Ampicilline	0	0	3
Streptococcus uberis	Cephazoline	0	0	3
Streptococcus uberis	Trimethoprime+Sulfamide	0	0	3
Streptococcus uberis	Tétracyclines	0	2	1
Streptococcus uberis	Marbofloxacin	0	2	1
Streptococcus uberis	Penicilline	0	0	3
Streptocoques B	Ampicilline	0	0	1
Streptocoques B	Amoxicilline+Clavulanate	0	0	1
Streptocoques B	Penicilline	0	0	1
Streptocoques B	Cephazoline	0	0	1
Streptocoques B	Trimethoprime+Sulfamide	0	0	1
Streptocoques B	Tétracyclines	0	0	1
Streptocoques B	Marbofloxacin	0	0	1
Streptocoques fécaux	Amoxicilline+Clavulanate	0	0	1
Streptocoques fécaux	Ampicilline	0	0	1
Streptocoques fécaux	Penicilline	0	0	1
Streptocoques fécaux	Cephazoline	0	0	1
Streptocoques fécaux	Marbofloxacin	0	1	0
Streptocoques fécaux	Tétracyclines	0	0	1
Streptocoques fécaux	Trimethoprime+Sulfamide	0	0	1

Les germes gram négatif :

Germe	Antibiotique	Résistant	Intermédiaire	Sensible
E.coli	Ampicilline	9	0	5
E.coli	Cephazoline	1	2	11
E.coli	Chloramphenicol	4	0	10
E.coli	Colistine	0	2	12
E.coli	Enrofloxacin	4	0	10
E.coli	Gentamycine	1	0	13
E.coli	Marbofloxacin	4	0	10
E.coli	Neomycine	1	2	11
E.coli	Streptomycine	5	4	5
E.coli	Sulphonamides	9	0	5
E.coli	Tetracyclines	9	0	5
E.coli	Trimethoprime+Sulfamide	7	0	7
E.coli hémolytique	Ampicilline	0	0	1
E.coli hémolytique	Cephazoline	0	0	1
E.coli hémolytique	Neomycine	0	0	1
E.coli hémolytique	Gentamycine	0	0	1
E.coli hémolytique	Tetracyclines	0	0	1
E.coli hémolytique	Colistine	0	0	1
E.coli hémolytique	Trimethoprime+Sulfamide	0	0	1
E.coli hémolytique	Sulphonamides	0	0	1
E.coli hémolytique	Marbofloxacin	0	0	1
E.coli hémolytique	Enrofloxacin	0	0	1
E.coli hémolytique	Chloramphenicol	0	0	1
E.coli hémolytique	Streptomycine	0	0	1
E.coli non hémolytique	Ampicilline	2	0	0
E.coli non hémolytique	Cephazoline	0	0	2
E.coli non hémolytique	Neomycine	0	1	1
E.coli non hémolytique	Gentamycine	0	0	2
E.coli non hémolytique	Tetracyclines	2	0	0
E.coli non hémolytique	Colistine	0	0	2
E.coli non hémolytique	Trimethoprime+Sulfamide	1	0	1
E.coli non hémolytique	Sulphonamides	2	0	0
E.coli non hémolytique	Marbofloxacin	0	0	2
E.coli non hémolytique	Enrofloxacin	0	0	2
E.coli non hémolytique	Chloramphenicol	1	0	1
E.coli non hémolytique	Streptomycine	1	1	0

Les diarrhées des veaux

Les diarrhées des veaux représentent toujours un problème très grave en santé animale et pourraient être évitées au maximum en prêtant une attention particulière à la propreté et aux bonnes conditions hygiéniques dans les étables, selon le guide de bonnes pratiques en agriculture, ce, malgré la présence de germes potentiellement responsables des troubles.

Résultats d'analyses des matières fécales (MF)

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Rotavirus	ELISA	MF	bovins				0
Coronavirus	ELISA	MF	bovins	74	0	65	139
E.Coli K99	ELISA	MF	bovins	110	0	27	137
Cryptosporidies	ELISA	MF	bovins	127	0	11	138
Cl.perf. α-toxine	Tigettes	MF	bovins	75	0	3	78
Cl.perf. α-toxine	Tigettes	MF	ovins	4	0	0	4
Cl.perf.β-toxine	Tigettes	MF	bovins	72	0	5	77
Cl.perf.β-toxine	Tigettes	MF	ovins	4	0	0	4
Cl.perf. ε-toxine	Tigettes	MF	bovins	74	0	5	79
Cl.perf. ε-toxine	Tigettes	MF	ovins	4	0	0	4

Autres tests effectués au LMVE

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Brucellose	BT	Sang	bovins	1066	5	2	1073
		Sang	ovins	580	2	1	583
		Sang	caprins	126	0	0	126
		Sang	porcins	31	1	0	32
			sangliers	0	0	0	0
	SAL	Sang	porcins	1	0	0	1
	ELISA	Lait	bovins	921	0	1	922
Leucose	ELISA	Sang	bovins	1318	4	6	1328
	ID	Sang	bovins	231	0	0	231
							0
	ELISA	Lait	bovins	893	0	14	907
VISNA-Maedi	ELISA	Sang	ovins	567	2	10	579
	ID	Sang	ovins	2	0	0	2
CAE	ELISA	Sang	caprins	83	0	43	126
	ID	Sang	caprins	0	0	2	2
BVD	IFD	Organes	bovins	64	0	0	64
BVD	ELISA-Ag	Sang	bovins	2571	0	100	2671
IBR	IFD	Organes	bovins	29	0	2	31
IBR	ELISA-gB	Sang	bovins	1240	23	426	1689
IBR	ELISA-gE	Sang	bovins	1497	9	183	1689
PRRS	ELISA-Ac	Sang	porcins	246	0	88	334
Coronavirus	IFD	Intestin	bovins	15	0	0	15
BVD	IFD	Organes	bovins	64	0	0	64
IBR	IFD	Organes	bovins	29	0	2	31
PI3	IFD	Organes	bovins	4	0	0	4
RSB	IFD	Organes	bovins	1	0	0	1
Chlamydia	IFD	Organes	bovins	36	3	0	39
PPC	IFD	Organes	porcins	2	0	0	2
Aujeszky	IFD	Organes	porcins	3	0	0	3
Aujeszky	IFD	Organes	chiens	1	0	0	1
Aujeszky	IFD	Organes	gibier (chevreuil)	1	0	0	1
TGE	IFD	Intestin	porcins	0	0	0	0

Remarque :

- Tous les échantillons non négatifs pour brucellose et leucose ont été sous-traités au CERVA et se sont révélés négatifs
- ~13700 échantillons ont été analysés par le H.T.A. en sous-traitance

Pathogène	Test	Échantillon	Espèce	Négatifs	Douteux	Positifs	Total examiné
Influenza 1	IFD	Organes	porcins	0	0	0	0
Influenza 2	IFD	Organes	porcins	0	0	0	0
RHD	Envoyé	Organes	lapin	1			1
Parvovirus	IFD	Organes					0
EVD	IFD			0	0	0	0
Vers intestinaux	flottaison	M.F.	bovins	137	0	102	239
Vers intestinaux	flottaison	M.F.	ovins	1	0	12	13
Vers intestinaux	flottaison	M.F.	caprins	2	0	5	7
Vers intestinaux	flottaison	M.F.	volaille	8	0	10	18
Vers intestinaux	flottaison	M.F.	gibier (chevreuil)	0	0	5	5
Vers intestinaux	flottaison	M.F.	lapins	9	0	1	10
Vers intestinaux	flottaison	M.F.	porcins	0	0	1	1
Vers pulmonaires	migration	M.F.	bovins	71	0	2	73
Vers pulmonaires	migration	M.F.	ovins	3	0	0	3
Vers pulmonaires	migration	M.F.	caprins	1	0	0	1
Vers pulmonaires	migration	M.F.	volaille	0	0	0	0
Vers pulmonaires	migration	M.F.	gibier (chevreuil)	1	0	0	1
Vers pulmonaires	migration	M.F.	lapins	0	0	0	0
Vers pulmonaires	migration	M.F.	porcins	0	0	0	0
Vers hépatiques	sédimentation	M.F.	bovins	149	0	11	160
Vers hépatiques	sédimentation	M.F.	ovins	3	0	1	4
Vers hépatiques	sédimentation	M.F.	caprins	2	0	0	2
Vers hépatiques	sédimentation	M.F.	volaille				0
Vers hépatiques	sédimentation	M.F.	gibier (chevreuil)	1	0	1	2
Vers hépatiques	sédimentation	M.F.	lapins	0	0	0	0
Vers hépatiques	sédimentation	M.F.	porcins	0	0	0	0
Coccidies		M.F.	bovins	118	0	53	171
Coccidies		M.F.	ovins	4	0	3	7
Coccidies		M.F.	caprins	2	0	3	5
Coccidies		M.F.	volaille	20	0	4	24
Coccidies		M.F.	gibier (chevreuil)	1	0	3	4
Coccidies		M.F.	lapins	4	0	11	15
Coccidies		M.F.	porcins	1	0	0	1

Le contrôle des denrées alimentaires à base de viande

1. Recherche de Salmonella chez le cheptel ou l'exploitation par culture:

Echantillons analysés	négatifs	positifs	Sérovars des cas positifs
451	409	42	9 typhimurium, 7 typhimurium monophasique, 21 Derby, 1 Eboko, 1 Livingstone, 2 Tumodi, 1 ?

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires à base de viande du LMVE a été sollicité par :

	Privés	Inspection Vétérinaire	Inspection sanitaire	Inspections sanitaire+vétérinaire	total
Demandes**	6	326	33	31	396
Echantillons	9	952	56	45	1062
**Routine / anomalie	0 /6	275/51	27/6	30/1	332/64

2. Contrôle de l'hygiène des carcasses

85 écouvillons et 101 ganglions lymphatiques ont été analysés

<u>Salmonella</u>	Limite de détection	positifs en culture	Négatif	Non analysé
	/	1 écouvillon, 12 ganglions 6 typhimurium dont 1 monophasique, 2 Derby (1 écouv., 1 gangl.), 2 London, 1 Senftenberg, 1 enteritidis,	80 écouvillons 88 ganglions	4 écouvillons 1 ganglion
<i>E. Coli</i> (écouvillons)	0.25 cfu/cm ²	26	49	10
<i>Flore totale</i> (écouvillons)	0.25 cfu/cm ²	12	0	73

3. Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche

Germes pathogènes, tests qualitatifs : 876 échantillons d'aliments

Germe recherché	Positif confirmé par culture	négatif	Non réalisé
<i>Listeria monocytogenes</i>	146	574	156
EHEC	0	305	571
Campylobacter	3	236	637
<i>Salmonella</i> Aliments positif (en culture !):	8 1 paratyphi B (poulet), 2 typhimurium (Mettwurst, caille), 1 enteritidis (poulet), 1 anatum (cheval), 1 infantis (poulet), 2 Derby (filet américain, hachis)	818	37

Germes en dénombrement (aliments+écouvillons+ganglions):

Germe recherché	Limite De Détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)	Nombre d'échantillons non analysés
<i>Listeria monocytogenes</i>	100	0	709	167
<i>E. Coli</i>	10	42	234	600
Coliformes, 30°C	10	115	291	470
<i>Clostridium perfringens</i>	10	24	719	133
<i>Staphylococcus aureus</i>	10	137	616	123
Germes mésophiles	100	571	6	299

En résumé : 396 demandes d'analyses, 1062 échantillons analysés, 5822 analyses réalisées

4. Les examens bactériologiques des carcasses suspectes dites « d'abattage d'urgence » :

Ces examens concernent des carcasses de bovins.

Nombre de demandes	Nombre d'organes	Abattages d'urgence (u)	Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)	Saisies totales		Saisies partielles	
				(u)	(capm)	(u)	(capm)
74	372	24	50	17	38	4	1

14 carcasses n'ont pas fait l'objet de saisies et partant déclarées aptes à la consommation.

Paramètres analysés pour chaque échantillon :

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (=culture)	2	0	266 dont 60 muscles	352 dont 149 muscles	126 dont 53 muscles
Négatif (=pas de culture)	369	150	98	12	240
Non analysé	1	1	8	8	6

** lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.
L'examen bactériologique ne constitue qu'un élément à la prise de décision par le vétérinaire inspecteur des viandes.

En résumé : 1615 analyses sur 372 organes analysés

5. La recherche de résidus

a) La recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques :

16 demandes ont été analysées (12 demandes de routine et 4 pour suspicion).

34 muscles et 26 reins ont été analysés (d'où 60 échantillons)

Animaux examinés :

1 bovin

25 porcins

3 gibier

12 volailles.

Aucun cas positif n'a pu être décelé.

En résumé : 60 échantillons de 41 animaux.

Au total (denrées alimentaires, abattages d'urgence et résidus) :

7.497 analyses sur 1.494 échantillons.

b) Les analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2006, 926 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	302
BOVINS	183
PORCS	154
ŒUFS	71
GIBIER	100
LAPINS	40
MIEL	60
OVINS	16
TOTAL	926

Sur ces 926 échantillons, 1401 analyses ont été effectués pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	20	8	1	0	0	0	0	0
A2	10	8	0	1	0	0	0	0
A3	20	8	1	0	0	0	0	0
A4	20	8	1	0	0	0	0	0
A5	20	9	0	1	0	0	0	0
A6	30	10	7	6	0	90	17	10
B1	45	45	3	12	0	210	17	25
B2a	10	10	2	2	0	150	0	0
B2b	5	20	1	12	0	0	17	0
B2c	5	5	0	0	0	0	0	0
B2d	5	5	0	0	0	0	0	0
B2e	6	6	0	4	0	180	0	0
B2f	5	2	1	0	0	0	0	0
B3a	6	5	0	0	30	46	20	5
B3b	6	5	0	0	30	23	0	5
B3c	5	5	1	1	30	0	0	10
B3d	5	8	0	1	10	23	0	5
TOTAL	223	167	18	40	100	722	71	60

A l'exception du groupe B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants, sauf pour le gibier où 2 échantillons avaient des valeurs trop élevées pour le groupe B3a (organochlorés).

Les classes :

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1 substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones

B2a anthelminthiques

B2b coccidiostatiques

B2c carbamates et pyréthroïdes

B2d tranquillisants

B2d β bl. β -blocker

B2e AINS

B2f corticostéroïdes

B3a organochlorés

B3b organophosphorés

B3c métaux lourds

B3d mycotoxines

PSP,DAP,ASP biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants :

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

Fytolab, Zwijnaarde

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

Université de Gand, Bromatologie

CHAPITRE X

RELEVÉ DES REUNIONS INTERNATIONALES

Janvier:

9.	groupe de travail	Dr Dahm
10.	i d e m	i d e m
11.	C.P.C.A.S.A.	i d e m
11.	plans d'échantillonnage de résidus (Marloie)	Dr Brasseur
11.	i d e m	Dr Dennewald
12.	groupe de travail	Dr Wildschutz
12.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
16.	groupe de travail	M. Meyer
17.	groupe de travail A.B.P.	M. Schmit
18.	CERVA – Bruxelles	Dr Besch
23.	Conseil	Dr Besch
24.	C.P.C.A.S.A.	Dr Wildschutz
26.	exp. vétérinaires	i d e m
27.	groupe de travail	M. Schmit
30.	législation vétérinaire	i d e m
30.	exp. vétérinaires	Dr Brasseur
31.	exercice Influenza Aviaire (D – Ahrweiler)	Dr Dahm

Février:

1.	exercice Influenza Aviaire (D – Ahrweiler)	Dr Dahm
2.	i d e m	i d e m
2.	exp. vétérinaires	Dr Brasseur
3.	i d e m	Dr Wildschutz
9.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
10.	i d e m	i d e m
14.	groupe de travail	Dr Brasseur
14.	i d e m	Dr Huberty
15.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
15.	exercice Fièvre aphteuse (NL-The Hague)	M. Meyer
16.	i d e m	i d e m
16.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
17.	exercice Fièvre aphteuse (NL-The Hague)	M. Meyer
20.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
21.	plans d'échantillonnage de résidus (Bxlles et Gent)	Dr Brasseur
21.	i d e m	Dr Dennewald
21.	C.P.C.A.S.A.	Dr Dahm
21.	groupe de travail	M. Meyer
22.	i d e m	Dr Wildschutz
23.	législation vétérinaire	i d e m
23.	exp. vétérinaires	Dr Brasseur
23.	réunion informelle «paquet hygiène» (Den Haag)	Dr Wildschutz
24.	législation vétérinaire	i d e m
27.	exp. vétérinaires	Dr Brasseur
28.	i d e m	i d e m

Mars:

1.	groupe de travail	Dr Huberty
1.	exp. vétérinaires	Dr Wildschutz
2.	i d e m	Dr Besch
2.	E.F.S.A. A.F. (Prague)	Dr Wildschutz
3.	i d e m	i d e m
6.	groupe de travail	Dr Brasseur
7.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
8.	i d e m	i d e m
8.	working group meeting on guidelines (Dublin)	Dr Brasseur
9.	i d e m	i d e m
9.	réunion du WAVFH (Liège)	Dr Dennewald
9.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
10.	i d e m	i d e m
20.	groupe de travail	M. Schmit
19.	forum of food law enforcement practioners (Vilnius – Lithuanie)	Dr Brasseur
20.	i d e m	i d e m
21.	i d e m	i d e m
23.	C.P.C.A.S.A.	Dr Dahm
24.	i d e m	Dr Wildschutz
27.	groupe de travail	M. Meyer
27.	exp. vétérinaires	Dr Dahm
28.	i d e m A.B.P.	M. Schmit
29.	i d e m	i d e m
30.	fraud in trade in agricultural products related to public and animal health risks (Bled-Slovénie)	i d e m
30.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
30.	exp. vétérinaires	Dr Wildschutz
31.	i d e m	i d e m
31.	fraud in trade in agricultural products related to public and animal health risks (Bled-Slovénie)	i d e m

Avril:

4.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
5.	i c e m	i d e m
5.	microbiologie et viande (Gembloux)	Dr Brasseur
5.	i d e m	Dr Dennewald
6.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
6.	exp. vétérinaires	Dr Brasseur
6.	Benelux - La Haye	Dr Huberty
7.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
11.	visite de l'installation recycling (D-Otzenhausen)	M. Schmit
11.	groupe de travail	Dr Huberty
11.	C.P.C.A.S.A.	Dr Dahm
18.	groupe de travail	M. Schmit
19.	i d e m	i d e m
19.	Exercice Influenza Aviaire (B-Nivelles)	Dr Dahm
20.	C.P.C.A.S.A.	/
21.	groupe de travail	Dr Brasseur
25.	meeting on improving skills of campylobacter identification in the frame of implementation of the zoonoses legislation (NL – Lelystad)	Dr Huberty
26.	i d e m	i d e m
26.	exp. vétérinaires	/
27.	meeting on improving skills of campylobacter identification in the frame of implementation of the zoonoses legislation (NL – Lelystad)	Dr Huberty

27.	préparatoire O.I.E.	/
27.	exp. vétérinaires	Dr Brasseur
28.	groupe de travail	/

Mai:

2.	groupe de travail	/
3.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
4.	i d e m	i d e m
4.	assemblée générale du WAVFH (Liège)	Dr Dennewald
5.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Drs Besch + Brasseur
8.	groupe de travail	Dr Wildschutz
9.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
10.	Informationsaustausch bei Geflügelgrippe (Trier)	Dr Besch
10.	i d e m	Dr Dahm
10.	i d e m	M. Meyer
15.	groupe de travail	/
15.	exp. vétérinaires	/
16.	i d e m	Dr Dahm
17.	C.P.C.A.S.A.	Wildschutz
16.	C.V.O./chefs des services vétérinaires – Vienne	Drs Besch + Diederich
17.	i d e m	i d e m
18.	i d e m	i d e m
18.	E.F.S.A.-A.F. – Vienne	Dr Wildschutz
19.	i d e m	i d e m
19.	C.V.O./chefs des services vétérinaires – Vienne	Drs Besch + Diederich
22.	législation vétérinaire	M. Schmit
22.	session de l'O.I.E. – Paris	Dr Besch
23.	i d e m	i d e m
24.	i d e m	i d e m
29.	i d e m	Dr Brasseur
31.	groupe experts	Dr Besch

Juin:

2.	groupe de travail	Dr Dahm
6.	i d e m	Dr Huberty
8.	législation vétérinaire	/
8.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
9.	i d e m	i d e m
9.	législation vétérinaire	Dr Brasseur
12.	workshop animal welfare in transport (I-Mailand)	Dr Huberty + M. Meyer
13.	i d e m	i d e m
13.	workshop & conference on animal by-products (I – Mailand)	M. Schmit
14.	i d e m	i d e m
15.	i d e m	i d e m
15.	C.P.C.A.S.A.	Dr Dahm
16.	i d e m	i d e m
16.	groupe de travail	Dr Wildschutz
19.	C.P.C.A.S.A.	i d e m
20.	i d e m	i d e m
21.	Länderübergreifende Tierseuchenbekämpfung (Trier)	Drs Besch + Dahm
21.	Benelux (NL – Den Haag)	Dr Huberty + M. Meyer
21.	groupe de travail	Dr Brasseur
21.	best practices on veterinary checks in airport border inspection posts (Vienne)	M. Schmit
22.	i d e m	i d e m
23.	i d e m	i d e m

28.	C.V.O./chefs des services vétérinaires – Dublin	Dr Besch
29.	i d e m	i d e m
 <u>Juillet:</u>		
3.	groupe de travail A.B.P.	M. Schmit
3.	development, implementation and maintenance of HACCP systems à HU-Budapest	Dr Brasseur
4.	i d e m	i d e m
4.	C.P.C.A.S.A.	Dr Dahm
4.	exp. vétérinaires	Dr Wildschutz
5.	groupe de travail	i d e m
5.	C.P.C.A.S.A.	Dr Dahm
5.	development, implementation and maintenance of HACCP systems à HU-Budapest	Dr Brasseur
6.	i d e m	i d e m
7.	i d e m	i d e m
10.	development, implementation and maintenance of HACCP systems à HU-Budapest	Dr Wildschutz
11.	i d e m	i d e m
11.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
12.	development, implementation and maintenance of HACCP systems à HU-Budapest	Dr Wildschutz
13.	i d e m	i d e m
14.	i d e m	i d e m
17.	groupe de travail A.B.P.	M. Schmit
17.	C.P.C.A.S.A.	Dr Wildschutz
18.	i d e m	i d e m
20.	visite du laboratoire à NL-Deventer	Drs Besch et Dahm

A o û t:

18.	C.P.C.A.S.A.	Dr Besch
21.	i d	Drs Besch et Huberty
23.	visite au clos d'équarrissage à B-Denderleeuw	Dr Dahm
24.	C.P.C.A.S.A.	Drs Besch et Huberty
28.	C.P.C.A.S.A.	Drs Besch et Huberty

Septembre:

1.	C.P.C.A.S.A.	Dr Besch
4.	Formavet (Sart-Tilman, Liège)	Dr Diederich
5.	C.P.C.A.S.A.	Dr Besch
11.	groupe de travail	M. Schmit
11.	i d e m	M. Meyer
13.	réunion sur la fièvre catarrhale (Bonn)	Dr Dahm
18.	C.P.C.A.S.A.	Dr Wildschutz
20.	conférence ABP	M. Schmit
21.	groupe de travail	i d e m
21.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
22.	i d e m	i d e m
25.	réunion O.I.E. (Lyon)	i d e m
26.	i d e m	i d e m
27.	i d e m	i d e m
28.	i d e m	i d e m
28.	E.F.S.A.A.F. (Berne)	Dr Wildschutz
29.	i d e m	i d e m
29.	réunion O.I.E. (Lyon)	Dr Besch

Octobre:

2.	groupe de travail	Dr Brasseur
2.	i d e m	M. Schmit
3.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
4.	i d e m	i d e m
4.	exercice « Blue Tongue » (Autriche)	Dr Dahm
5.	i d e m	i d e m
5.	groupe de travail	Dr Brasseur
5.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
6.	exercice « Blue Tongue » (Autriche)	Dr Dahm
9.	réunion sur l'Influenza Aviaire	Drs Besch, Dahm et Huberty
9.	groupe de travail	Dr Wildschutz
18.	C.P.C.A.S.A.	i d e m
20.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
23.	groupe de travail	M. Schmit
25.	exp. vétérinaires	Dr Dahm
26.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
27.	i d e m	i d e m

Novembre:

2.	exercice de simulation I.A. (Coblence)	Drs Besch, Dahm, Huberty et M. Meyer
3.	i d e m	i d e m
6.	groupe de travail	Dr Brasseur
7.	i d e m	M. Meyer
7.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Drs Besch et Huberty
8.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
15.	groupe de travail	Dr Brasseur
16.	exercice de simulation (I-Brescia)	M. Meyer
17.	i d e m	i d e m
20.	C.P.C.A.S.A.	Dr Wildschutz
23.	bien-être animal (Strasbourg)	Dr Besch
24.	i d e m	i d e m
27.	C.P.C.A.S.A.	Dr Diederich
28.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
28.	exp. vétérinaires	Dr Dahm
29.	i d e m	i d e m
29.	C.V.O./chefs des services vétérinaires	Dr Besch
30.	E.F.S.A.-A.F. (Finlande)	Dr Wildschutz

Décembre:

1.	exp. vétérinaires	Dr Wildschutz
5.	Benelux	M. Meyer
5.	i d e m	Dr Huberty
6.	i d e m	Dr Diederich
8.	exp. vétérinaires	Dr Dahm
11.	i d e m	i d e m
11.	exp. vétérinaires	Dr Brasseur
11.	groupe de travail	Dr Duhr
18.	exp. vétérinaires	Dr Wildschutz
20.	groupe de travail P.I.F.	M. Schmit

exp. vét. = experts agricoles et vétérinaires

C.P.C.A.S.A. = Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale

O.I.E. = Office International des épizooties

E.F.S.A. A.F. = Autorité Européenne de Sécurité des Aliments Forum Consultatif

W.A.V.F.H. = World Association of Veterinary Food Hygienists

Dr Besch:	participation à 52 réunions
Dr Brasseur:	participation à 32 réunions
Dr Dahm:	participation à 33 réunions
Dr Dennewald :	participation à 5 réunions
Dr Diederich:	participation à 19 réunions
Dr Duhr:	participation à 1 réunion
Dr Huberty:	participation à 19 réunions
M. Meyer :	participation à 17 réunions
M. Schmit:	participation à 25 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 42 réunions
<u>TOTAL</u> :	245 réunions